COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 2 AVRIL 2015

Pages

- Ouverture de la séance du 2 avril 2015 sous la présidence de M. Pierre Costes, Président de séance 1

- Examen de l'ordre du jour réglementaire 3

- Election du Président du Conseil départemental 3

- Détermination de la composition de la commission permanente 5

- Election des membres de la composition de la commission permanente et des vice-présidents 6, 15

- Discours de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental 6

- Intervention de M. Guillaume Lepers, Groupe « L'Avenir Ensemble » 10

- Intervention de M. Christian Delbrel, Groupe « La Dynamique Citoyenne » 11

- Intervention de M. Jacques Bilirit, Groupe de la Majorité départementale 12

- Examen de l'ordre du jour facultatif 17

- Formation des commissions internes du Conseil départemental 18, 25

- Désignation des représentants du Département au sein des organismes extérieurs 19, 26

- Election des représentants du Département au Conseil d'administration du SDIS 20

- Election des représentants du Département à la C.D.C.I. 21

- Election des représentants du Département à la commission départementale de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'apprentissage 21

- Délégation de compétences à la commission permanente 22

- Délégation de pouvoirs au Président du Conseil départemental 22

- Délégation du Conseil départemental au Président en matière de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie 22

- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres, du jury de concours de la commission de délégation de service public et de la commission de contrat de partenariat 23

- Constitution de la Commission consultative des services publics locaux 24

- Procès-verbal de la réunion de droit du 2 avril 2015 81

Liste des interventions du 2 Avril 2015

CAMANI Pierre	5 ; 12 ; 13 ; 18 ; 19 ; 20
BARRAL Bernard	
BETEILLE Marie-Serge	
BILIRIT Jacques	4 ; 10 ; 12 ;
BOCQUET Christophe	
BONFANTI-DOSSAT Christine	
BORDERIE Sophie	
BORIE Daniel	
BRANDOLIN-ROBERT Clémence	4 ;
BRICARD Nathalie	
CALMETTE Marcel	
CASSANY Patrick	
CHOLLET Pierre	
CONSTANS Rémi	
COSTES Pierre	1 ; 4 ;
DELBREL Christian	4 ; 10 ;
DÉZALOS Christian	
DHELIAS Danièle	
DREUIL Jean	
DUCOS Laurence	
GARGOWITSCH Sophie	
GIRARDI Raymond	
GONZATO-ROQUES Christine	
HAURE-TROCHON Michèle	
HOCQUELET Joël	18
JOFFROY Catherine	
KHERKHACH Baya	
LACOMBE Nicolas	
LALAURIE Line	
LAMY Laurence	
LAULAN Hélène	
LAURENT Françoise	
LEPERS Guillaume	10 ; 18 ;
MAILLOU Emilie	
MASSET Michel	
MERLY Alain	4 ; 10 ;
MOGA Jean-Pierre	20 ;
PAILLARES Marylène	
PUDAL Pierre-Jean	
SALLES Marie-France	
SUPPI Patricia	
TONIN Valérie	

REUNION DE DROIT

SÉANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2015

La séance est ouverte à 10 heures 15 sous la présidence de M. Pierre COSTES, doyen d'âge du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, secrétaire de séance en sa qualité de benjamine de l'Assemblée.

Présents : M. Bernard BARRAL, Mme Marie-Serge BETEILLE, MM. Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Sophie BORDERIE, M. Daniel BORIE, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, MM. Marcel CALMETTE, Pierre CAMANI, Patrick CASSANY, Pierre CHOLLET, Rémi CONSTANS, Pierre Costes, Christian DELBREL, Christian DEZALOS, Mme Danièle DHELIAS, M. Jean DREUIL, Mmes Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, M. Raymond GIRARDI, Mmes Christine GONZATO-ROQUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Joël HOCQUELET, Mmes Catherine JOFFROY, Baya KHERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mmes Line LALAURIE, Laurence LAMY, Hélène LAULAN, Françoise LAURENT, M. Guillaume LEPERS, Mme Émilie MAILLOU, MM. Michel MASSET, Alain MERLY, Jean-Pierre MOGA, Mme Marylène PAILLARES, M. Pierre-Jean PUDAL, Mmes Marie-France SALLES, Patricia SUPPI, Valérie TONIN.

Absente : Mme Nathalie BRICARD (a donné pouvoir à M. DELBREL).

M. le PRÉSIDENT de séance. – Chers et chères Collègues, je vous demande de vous lever et de respecter une minute de silence en mémoire de Guy Saint-Martin, dont la voix forte et engagée pour le Lot-et-Garonne nous manque.

L'Assemblée observe une minute de silence.

M. le PRÉSIDENT de séance. – Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, chers et chères Collègues, je vous adresse toutes mes félicitations pour vos élections respectives. Ce matin, je me sens à la fois très honoré et très vieux. En effet, si je préside cette première séance d'un Conseil départemental de Lot-et-Garonne « new look », c'est au bénéfice de l'âge. J'ai 70 ans et je suis élu Conseiller général du canton de Lauzun depuis 2001 et, maintenant, élu du canton de Val du Dropt avec Danièle Dhélias. Je suis marié et père de quatre enfants, ainsi que grand-père de quatre petits-enfants. J'exerce encore avec passion le métier de vétérinaire à Miramont-de-Guyenne, moyennant des consultations sur rendez-vous, au prix de 29 euros. C'est normal !

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), a été examinée le 1er avril 2015, date dont vous comprenez la raison. Compte tenu d'un amendement, il faut désormais deux remplaçants pour les élus âgés de plus de 70 ans. Certains, non sans une certaine malignité,

me prédisaient cet honneur, cette charge et bien plus qu'un début de matinée. Je vous avoue que cette perspective me tente : le siège est confortable !

Des personnes non averties, et malheureusement nombreuses en Lot-et-Garonne, pourraient croire que, ce matin, les Conseillers départementaux invitent leur épouse ou compagne. Il n'en est rien et, Mesdames, je me réjouis qu'enfin les Caroline, Émilie, Sophie, Hélène, Valérie, Marylène, Danièle, Christine, Laurence, Françoise, Marie-France, Catherine, Marie-Serge, Clémence, Nathalie, Baya, Line, Patricia, mais aussi les Dany, Christine, Maryline, Christèle, Christine, Christiane, Nicole, Élisabeth, Annie, Élanie, Aurélie, Tamara et Séverine, en tant que remplaçantes, puissent exprimer tout leur talent, peut-être avec davantage de pragmatisme, mais autant de détermination et d'engagement que les Conseillers départementaux hommes. Toutes ces élues et remplaçantes ont aussi un nom, et elles le démontreront. Quelle différence de couleur et de parfum, même si certains Conseillers font des efforts !

La campagne électorale vient de s'achever. Les très nombreux concitoyens rencontrés nous imposent modestie, humilité et détermination, pour faire preuve, au cours des six prochaines années, de solidarité sans faille auprès des plus faibles et de créativité pour le développement économique du Lot-et-Garonne. Durant cette campagne, nombreuses ont été les interpellations quant à la légitimité du nouveau découpage. Nombreuses aussi ont été les interrogations concernant les compétences relatives d'un Conseiller départemental, d'un Président de Communauté de communes et d'un Maire. Ces interrogations ont souvent été étayées par le cumul de fonctions exercées par certains d'entre nous.

Aujourd'hui, je tiens à exprimer toute l'amitié et le regret de notre majorité puisque Jean-Louis Matéos, victime d'un accident de santé, n'a pas pu défendre nos couleurs avec succès. Par ailleurs, à l'issue de cette campagne, je note que de nombreux professionnels de santé sont élus. Je suis sûr qu'ils seront aux petits soins pour le Conseil départemental. Nous comptons aussi de nombreux « ténors du barreau », étant entendu que j'évoque ici le barreau du Camélat. Par ailleurs, le Lot-et-Garonne est l'un des premiers départements agricoles de France, avec près de 2 milliards en production et transformation de produits agricoles. Il est leader pour les noisettes, les fraises, les kiwis, etc., mais aussi leader régional en ce qui concerne l'agriculture biologique. Cependant, il n'a élu que trois représentants du monde agricole, même si Raymond Girardi en est l'alpha et l'oméga. C'est donc une anomalie. Je crois avoir pour mérite d'avoir constitué un binôme avec Danièle Dhélias, agricultrice à Ségalas.

Les résultats chiffrés de ces élections nous imposent réflexion et action, quand, selon nos cantons, seulement 50 à 60 % des concitoyens votent. De plus, 25 % d'entre eux votent pour l'extrême droite. Autrement dit, ce sont 53 à 63 % de nos concitoyens qui n'ont pas adhéré à nos propositions, tant de gauche que de droite, et quelquefois d'ailleurs. Ces six années à venir exigent de nous une meilleure anticipation des situations sociales et économiques. Nous devrons aussi répondre à la nécessité impérieuse d'inclusion de concitoyens déboussolés et sans repère, ainsi qu'à l'explication opiniâtre des actions du Département. J'ai lu, ici et là, depuis lundi, que la droite souhaitait agir et faire des propositions dans un état d'esprit de contestation positive. Ce serait un changement radical par rapport aux sept dernières années.

À cette tribune, vous avez de l'expérience et du renouvellement, comme dans l'hémicycle. C'est une chance pour le Lot-et-Garonne. Je suis persuadé que, toutes et tous, nous avons le Lot-et-Garonne au cœur. Maintenant, au travail ! À une époque, un certain Président souhaitait que les lycéens lisent *La Princesse de Clèves*. Je suis partisan que chaque collégien passe un brevet de Montaigne et Montesquieu, avec l'esprit Charlie. Vive le Lot-et-Garonne !

(*Applaudissements*)

ORDRE DU JOUR REGLEMENTAIRE

RAPPORT N° 8002

ÉLECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT de séance. – L'ouverture de cette réunion de droit est prévue à l'article L.3121-9 du code général des collectivités territoriales. Celui-ci dispose que, pour les années de renouvellement général des Conseils départementaux, la première réunion se tienne de plein droit le second jeudi qui suit le premier tour de scrutin, c'est-à-dire aujourd'hui, ce 2 avril 2015. En application de l'article L.3122-1 de ce même code, le Conseil départemental élit son Président lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement départemental. Pour cette élection, le Conseil est présidé par son doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de Secrétaire. En l'occurrence, aujourd'hui, ce sera la plus jeune membre.

Le Conseil départemental ne peut, dans ce cas, délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard et peut alors avoir lieu sans condition de quorum. Le Président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour une durée de six ans. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental. En cas d'égalité de nombres de voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

La Secrétaire de séance, Mme Clémence Brandolin-Robert, procède à l'appel des Conseillers départementaux.

M. le PRÉSIDENT de séance. – Je constate que le quorum est atteint. Autrement dit, au moins 28 Conseillers départementaux sont présents. Nous pouvons donc valablement délibérer. Nous allons procéder à la lecture des résultats des scrutins des 22 et 29 mars 2015.

Ont été élus, après le scrutin du 29 mars 2015 et dans les cantons suivants :

- Agen 1 : Mme Nathalie Bricard et M. Christian Delbrel ;
- Agen 2 : Mme Laurence Lamy et M. Christian Dézalos ;
- Agen 3 : Mme Baya Kherkhach et M. Pierre Chollet ;
- Agen 4 : Mme Clémence Brandolin-Robert et M. Christophe Bocquet ;
- Albret : Mme Marylène Paillarès et M. Nicolas Lacombe ;
- Confluent : Mme Laurence Ducos et M. Alain Merly ;
- Coteaux de Guyenne : Mme Caroline Haure-Trochon et M. Pierre Camani ;
- Forêt de Gascogne : Mme Hélène Laulan et M. Raymond Girardi ;
- Fumélois : Mme Sophie Gargowitsch et M. Daniel Borie ;
- Haut-Agenais Périgord : Mme Christine Gonzato-Roques et M. Marcel Calmette ;
- Lavardac : Mme Valérie Tonin et M. Michel Masset ;
- Livradais : Mme Marie-Serge Béteille et M. Pierre-Jean Pudal ;
- Marmande 1 : Mme Émilie Maillou et M. Joël Hocquelet ;
- Marmande 2 : Mme Sophie Borderie et M. Jacques Bilirit ;
- Ouest Agenais : Mme Françoise Laurent et M. Jean Dreuil ;
- Pays de Serres : Mme Marie-France Salles et M. Bernard Barral ;
- Sud-Est Agenais : Mme Christine Bonfanti-Dossat et M. Rémi Constans ;
- Tonneins : Mme Line Lalaurie et M. Jean-Pierre Moga ;
- Val du Dropt : Mme Danièle Dhélias et M. Pierre Costes ;
- Villeneuve 1 : Mme Patricia Suppi et M. Guillaume Lepers ;
- Villeneuve 2 : Mme Catherine Joffroy et M. Patrick Cassany.

En application de l'article L.3122-1 du code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil départemental sera élu au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour les deux premiers tours, à la majorité relative lors d'un troisième tour éventuel. En cas d'égalité des nombres de voix, l'élection sera acquise au bénéfice de l'âge. Avant de commencer, je vous rappelle que la majorité absolue des membres de notre assemblée départementale équivaut à 22 voix puisque, pour le calcul de la majorité absolue, nous devons nous référer à l'effectif légal du Conseil départemental, quel que soit le nombre de présents.

Conformément à l'article L.3121-16 du code général des collectivités territoriales, j'invite les Conseillers départementaux titulaires d'une délégation de vote à la remettre à la Secrétaire de séance. Une seule délégation par Conseiller est possible.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Nous avons reçu une délégation de vote, en l'occurrence celle de Mme Nathalie Bricard à M. Christian Delbrel.

M. Pierre Costes constate que l'urne est vide et que les deux clefs de l'urne ont été remises par Mme Cécile Inserra, respectivement à lui-même, Président de séance, et à la Secrétaire de séance.

M. le PRÉSIDENT de séance. – Je déclare ouvert le premier tour de scrutin pour l'élection du Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne. J'invite les Conseillers départementaux souhaitant se présenter à la présidence du Conseil départemental à déclarer leur candidature pour ce premier tour de scrutin. Ces candidatures seront enregistrées par la Secrétaire de séance.

M. BILIRIT. – Monsieur le Président, au nom du groupe de la majorité départementale, je propose la candidature de M. Pierre Camani, élu au canton des Coteaux de Guyenne.

M. MERLY. – L'opposition ne présente pas de candidat.

M. le PRÉSIDENT de séance. – Je vous remercie.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Nous prenons acte d'une candidature, celle de M. Pierre Camani.

M. le PRÉSIDENT de séance. – Conformément à la tradition, je propose que chaque groupe politique désigne un scrutateur afin de veiller au dépouillement.

M. BILIRIT. – Nous proposons M. Daniel Borie en tant que scrutateur.

M. MERLY. – Pour nous, ce sera Jean-Pierre Moga.

M. DELBREL. – Ma colistière m'ayant abandonné, je suis le seul présent pour mon groupe. Par conséquent, je serai scrutateur.

M. le PRÉSIDENT de séance. – Des bulletins de vote et des enveloppes ont été placés sur la table à côté de l'isoloir. Nous allons procéder aux opérations de vote. À l'appel de votre nom, vous vous avancerez vers l'isoloir, puis vous déposerez votre enveloppe dans l'urne. Le Conseiller titulaire d'une délégation de vote doit se faire connaître à l'appel du nom du Conseiller empêché, afin de voter au nom de ce dernier.

La Secrétaire de séance, et le Président de séance lorsque celle-ci vote, appellent tous les Conseillers départementaux, les uns après les autres, nominativement et par ordre alphabétique, à voter. Après passage à l'isoloir, chacun dépose son bulletin dans l'urne.

M. le PRÉSIDENT de séance. – Je déclare le premier tour de scrutin comme étant clos. J'invite les scrutateurs désignés à me rejoindre à la table de dépouillement.

Le Président et la Secrétaire de séance procèdent au dépouillement sous contrôle des scrutateurs. Ils comptabilisent à haute voix les bulletins de vote.

M. le PRÉSIDENT de séance. – Chers Collègues, voici le résultat du premier tour des élections. Le quorum équivaut aux deux tiers de l'assemblée, soit 28 voix pour une majorité absolue de 22 voix. Il y a 42 inscrits et autant de votants. M. Pierre Camani a obtenu 26 voix, auxquelles s'ajoutent 16 bulletins blancs. M. Pierre Camani ayant obtenu la majorité absolue des membres du Conseil départemental, je déclare ce dernier élu Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne. Je lui cède donc ma place.

(*Applaudissements*)

M. Pierre Camani est donc élu Président du Conseil départemental à la majorité, par 26 voix favorables et 16 bulletins blancs.

RAPPORT N° 8003

DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, je vous remercie de votre confiance avec, comme vous l'imaginez, un brin d'émotion. Avant que je ne prononce le discours d'usage, il nous appartient, conformément à l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales, aussitôt après cette élection, de fixer le nombre des Vice-Présidents et autres membres de la Commission permanente.

Je vous propose de fixer comme suit la composition de la Composition permanente :

- le Président du Conseil départemental, membre de droit ;
- 12 Vice-Présidents ;
- 29 membres ;
- soit 42 membres au total.

En 2011, nous avions souhaité que chaque Conseiller général puisse participer de la Commission permanente, tout simplement parce que nous sommes animés par la volonté d'associer à notre travail collectif le maximum d'élus. Entre-temps, nous avons constaté que de nombreux Départements avaient généralisé ce dispositif à l'ensemble de leurs propres élus. Pour ces raisons, je vous demande d'adopter cette délibération. Certains d'entre vous souhaitent-ils intervenir ?

M. le PRÉSIDENT. – Nous pouvons donc procéder au vote. Qui est favorable à cette composition de la Commission permanente ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée et je vous en remercie.

VOTE : Le rapport est adopté : Pour : 28 (groupes « majorité départementale » et « La dynamique citoyenne ») ; Abstention : 14 (« L'Avenir ensemble »).

RAPPORT N° 8004

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Il est prévu à la réglementation que si, au terme d'une heure et après une suspension de séance, aucun candidat ne s'est déclaré, la liste présentée est élue. Il est actuellement 10 heures 48. Nous pourrons donc procéder à l'adoption de cette délibération à 11 heures 48.

Mes chers Collègues, Monsieur le Doyen, je veux aujourd'hui remercier toutes celles et tous ceux qui viennent à l'instant de m'honorer de leur confiance. Cette confiance renouvelée pour la troisième fois, depuis 2008, me touche et m'oblige, car elle exprime la volonté de nos concitoyens. Cher Pierre Costes, je veux aussi vous remercier pour vos propos.

Vous me permettrez d'évoquer moi aussi la disparition de Guy Saint-Martin à qui je souhaite rendre hommage. Toute sa vie, il a été un ardent défenseur de l'agriculture, à travers ses multiples engagements, d'abord syndicaux puis politiques. Il était un tribun et un leader charismatique du monde agricole. Entré dans le paysage politique en 1977, il a eu un parcours exceptionnel que chacun connaît. Je rappelle cependant que Guy Saint-Martin a été le Maire de Boé entre 1977 et 2001, période durant laquelle il a profondément transformé sa Commune. Élu au Conseil général entre 1985 et 2011, ainsi qu'au Conseil régional entre 1986 et 2010, ce dernier a occupé des fonctions de Vice-Président. Il a participé au développement des filières agricoles lot-et-garonnaises et du tourisme. Vice-Président en charge de l'agriculture, Président du Comité départemental du tourisme, il a ainsi marqué de son empreinte l'action publique locale, preuve d'un engagement sans faille au service du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais.

En l'espace de quatorze ans, Guy Saint-Martin a structuré et conduit l'opposition de gauche au Conseil général, avant de me transmettre le flambeau en 2002. Il a été l'un des artisans de l'alternance et a contribué à sa réussite. Ce dernier était reconnu et fortement apprécié pour ses qualités humaines. En effet, c'était un homme charismatique, disponible, vif, généreux et profondément respectueux, y compris à l'égard de ses adversaires politiques. Nous tous, nous garderons de Guy Saint-Martin le souvenir d'un être passionné et éloquent, au tempérament fougueux et à l'humour chevillé au corps.

Je voudrais également dire un mot au sujet de Jean-Louis Matéos qui se repose et qui, peu à peu, reprend des forces. Nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement.

Mes chers Collègues, aujourd'hui, mes pensées vont aux Conseillers généraux qui ont choisi de ne pas se représenter : Christian Bataille, Marc Boueilh, Francis Da Ros, Georges Denys, Jean-Michel Drapé, Michel Estéban, Christian Ferullo, Jean-Pierre Fougeyrollas, Bernard Genestou, Jean-Claude Guénin, Marie-Christine Kidger, Michèle Lafoz, Jean-Pierre Lorenzon et Christian Lussagnet. En notre nom à tous, je leur adresse un amical salut.

J'adresse également un message d'estime et de respect à tous ceux qui n'ont pas eu la faveur des urnes : Jean-Marc Chemin, Bernadette Dreux, Michel de Lapeyrière, Jean-Louis Matéos, Claire Pasut, Catherine Pitous, Alain Soubiran et André Touron. Leur engagement au service du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais appelle de ma part une sincère reconnaissance, ce bien au-delà des sensibilités de chacun. J'ai une pensée tout aussi amicale pour Jean-Luc Barbe, Jean-Luc Armand et Alain Paraillous qui se sont présentés en qualité de remplaçants et dont les titulaires siègent au sein de notre assemblée. Je salue nos collègues sortants qui se sont représentés et qui ont été à nouveau élus : Jacques Bilirit, Daniel Borie, Marcel Calmette, Patrick Cassany, Pierre Chollet, Pierre Costes, Christian Dézalos, Jean Dreuil, Raymond Girardi, Joël Hocquelet, Nicolas Lacombe, Alain Merly, Jean-Pierre Moga et Marie-France Salles. Je les félicite tous.

Je veux également adresser mes plus vives félicitations à tous les nouveaux élus qui font aujourd'hui leur entrée dans cet hémicycle. Ils sont au nombre de 27 : Bernard Barral, Marie-Serge Béteille, Christine Bonfanti-Dossat, Christophe Bocquet, Sophie Borderie, Clémence Brandolin-Robert, Nathalie Bricard, Rémi Constans, Christian Delbrel, Danièle Dhélias, Laurence Ducos, Sophie Gargowitsch, Christine Gonzato-Roques, Caroline Haure-Trochon, Catherine Joffroy, Baya Kherkhach, Line Lalaurie, Laurence Lamy, Hélène Laulan, Françoise Laurent, Guillaume Lepers, Émilie Maillou, Michel Masset, Marylène Paillarès, Pierre-Jean Pudal, Patricia Suppi, Valérie Tonin. Chacune et chacun d'entre vous apportent un vécu et une expérience de terrain. Même si vous n'en maîtrisez pas encore tous les rouages, vous apprendrez vite à connaître le fonctionnement de notre institution. Je me réjouis profondément des nouveaux visages de notre Assemblée.

Au-delà du profond renouvellement issu de ces élections, la parité aura permis à de nombreuses femmes de briser enfin le plafond de verre du mandat politique. C'est une magnifique avancée pour notre vie démocratique et c'est un réel supplément d'âme pour le nouveau Conseil départemental. Avec 64 % de nouveaux venus, jamais notre institution n'avait été aussi profondément renouvelée. Désormais, à l'image de la société lot-et-garonnaise, le Conseil départemental a su prendre le virage de la modernité. Je suis convaincu que cette évolution, pour ne pas dire cette « révolution », redonnera une grande vitalité à notre collectivité et à notre démocratie locale. Plus que jamais, le Conseil départemental est une collectivité d'avenir, qui fonde sa légitimité dans l'action de proximité visant à améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et à préparer l'avenir.

Le nouveau Département, désormais conforté, trouvera toute sa place dans l'espace rural. Il sera le garant d'une juste péréquation financière entre les territoires. Pour moi et comme vous le savez, il n'existe pas de Lot-et-Garonnais de seconde zone. Qu'il vive à Boussès ou à Agen, chaque citoyen doit être traité avec le même respect et la même considération. Telle est la marque que je souhaite imprimer à notre Conseil départemental. À l'image de la conférence des territoires, instance de dialogue avec les intercommunalités, le Département doit fédérer et rassembler, afin de créer les conditions d'un développement plus harmonieux et plus équilibré des territoires.

Mes chers Collègues, ce dimanche 29 mars, le verdict des Lot-et-Garonnais a été sans appel. Ces derniers ont renouvelé leur confiance à l'équipe de la majorité départementale, dont ils connaissent les engagements et la méthode. Nos concitoyens ont validé un bilan et un projet porteur d'espoir pour le Lot-et-Garonne. À l'occasion de cette campagne, mon équipe et moi-même avons choisi de nous situer sur le terrain des propositions, ce qui n'avait pas toujours été le cas de la part de nos adversaires.

Durant la campagne, chacun et chacune d'entre vous a pu mesurer l'exaspération et le découragement, voire le rejet sans appel d'élus, quels qu'ils soient, par une partie de nos compatriotes. Les effets de la crise économique et sociale affectent lourdement la vie de nos concitoyens et des familles lot-et-garonnaises. Nous en sommes tous profondément conscients. Pour autant, les sirènes du populisme ne répondent pas aux maux de notre société. En cela, je suis heureux que, dans tous les cantons, les candidatures républicaines aient finalement emporté l'adhésion des Lot-et-Garonnais. Aujourd'hui, l'extrême droite n'a pas gravi les marches de l'Hôtel Saint-Jacques, ce dont je me réjouis, non par sectarisme, mais parce que le Front National n'a présenté aucune proposition concernant le Lot-et-Garonne. Il a ainsi manifesté sa méconnaissance des dossiers et un amateurisme inquiétant. Ce parti surfe sur l'exaspération, amplifiée par la crise et le nécessaire redressement du pays. Cependant, les positions défendues par le FN seraient dévastatrices pour notre pays si elles étaient appliquées.

J'aborde donc cette nouvelle mandature avec humilité qui, d'ailleurs, fait partie de mon tempérament. Je l'aborde aussi avec un grand sens des responsabilités, tant les défis qui attendent le Conseil départemental de Lot-et-Garonne sont importants. Mes chers Collègues, pour répondre aux attentes immenses de nos concitoyens, nous devons être exemplaires. Et ce sera avant tout à travers la gouvernance, que j'entends animer au fil des six prochaines années, que cette exemplarité trouvera

son expression. Transparence, concertation et dialogue constitueront les piliers de l'action menée par notre majorité. Le climat de confiance que nous avons réussi à créer avec nos partenaires et, plus largement, avec tous les Lot-et-Garonnais représente un acquis précieux que nous cultiverons sans relâche.

C'est avec cet état d'esprit que nous abordons les six années à venir. Nous voulons continuer et amplifier les actions et projets que nous avons mis sur les rails au cours du mandat précédent. C'est uniquement par le travail, le volontarisme et le respect de la parole donnée que nous pourrons restituer le poids de l'action publique et politique. La première de nos priorités portera sur l'emploi, étant entendu que le développement économique et la création de richesse constituent deux préalables à toute forme de progrès social. Par conséquent, nous devons accompagner la reprise qui s'amorce. Cela suppose d'anticiper, de fédérer et de conforter une vision stratégique du développement à l'échelle du Lot-et-Garonne.

De même, nous généraliserons l'initiative des clusters à toutes les filières. L'enjeu est clair à nos yeux : nous voulons construire un véritable écosystème lot-et-garonnais, qui soit favorable à l'innovation, au dynamisme des PME et TPE, ainsi qu'à la création d'emplois. Si vous me permettez de prendre les devants, l'opposition rétorquera que nous ne disposerons bientôt plus de la compétence économique. Je réponds donc par avance que les Régions assumeront la compétence économique et stratégique, mais que les Départements n'en seront pas totalement absents. En effet, l'économie de proximité continuera de relever des politiques publiques qui font la force des départements ruraux. Certes, ces politiques devront être déclinées en parfaite complémentarité avec les objectifs de la Région, de manière à éviter les doublons et à favoriser les mutualisations.

Ici, nous avons anticipé ces réformes puisque, depuis 2008, nous avons passé des conventions de partenariat fortes avec la Région, justement dans le domaine de l'économie. Au même plan, l'emploi des jeunes sera au cœur de nos préoccupations, car la jeunesse lot-et-garonnaise porte en elle l'avenir de notre département. Nous concentrerons donc nos actions afin de créer un environnement propice à la réussite de chaque jeune lot-et-garonnais.

Mais, pour réussir la reconquête citoyenne qui s'impose, nous devons aller beaucoup plus loin. En pratique, nous nous emploierons à créer les conditions du « bien vivre ensemble » en Lot-et-Garonne. Ce sera le second chantier du mandat qui s'ouvre. Nous conforterons ainsi la réussite du maintien à domicile de nos aînés, en accompagnant la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile, en développant le baluchonnage et le soutien aux aidants familiaux, en favorisant l'autonomie des personnes en situation de handicap. Le « bien vivre ensemble » suppose également que nous préservions et valorisions notre patrimoine culturel, architectural, gastronomique et paysager. Notre qualité de vie constitue une richesse majeure que nous devons protéger.

Dans les semaines et mois à venir, les beaux projets touristiques que nous avons soutenus et impulsés sortiront de terre. Tout au long de la campagne électorale, nous avons collectivement rappelé la nécessité de faire aboutir les grands projets qui construiront le Lot-et-Garonne du XXIe siècle. Le développement de la fibre optique préparera l'arrivée du très haut débit accessible à tous et sera au cœur de toutes nos préoccupations. Ce grand chantier sera conduit concomitamment avec la montée en débit du réseau Wimax, laquelle sera effective dans les seize prochains mois, afin de garantir à tous un débit entre 10 et 20 mégabits. Le déploiement du très haut débit, avec l'implantation du Center Parcs, la démographie médicale et la politique des clusters, figureront parmi les marqueurs de l'action de notre majorité. Sans un volontarisme à toute épreuve, jamais ces dossiers n'auraient pu aboutir.

Les Lot-et-Garonnais ont parfaitement mesuré l'enjeu d'intérêt général que présentent ces grands projets. Forts de la confiance que nos concitoyens nous ont à nouveau affirmée, nous devrons, dans le cadre de ce mandat, finaliser la mise en 2x2 voies de la RN 21, ainsi que la réalisation des travaux du tronçon de Saint-Antoine-de-Ficalba à La Croix-Blanche. Nous devrons aussi travailler pour l'inscription des crédits d'investissement, dans le contrat de plan État-Région

2020-2025, pour le tronçon de La Croix-Blanche à Artigues. Nous prévoyons également de lancer les études concernant le pont et le barreau de Camélat, qui bénéficient d'ailleurs de crédits de la part de l'État dans le cadre du CPER 2015-2020, ainsi que de travailler à l'inscription des crédits d'investissement dans le CPER 2020-2025. Nous voulons engager les déviations de Marmande et de Casteljaloux, réaliser le pont du Mas-d'Agenais et, enfin, moderniser le marché d'intérêt national.

Mes chers Collègues, ces grands investissements devront permettre de désenclaver nos territoires, mais aussi de développer des solidarités actives entre espaces ruraux et agglomérations. Pour réaliser ces investissements nécessaires, il faudra dégager des marges de manœuvre financières. Dans un contexte financier extrêmement contraint, il nous faudra prendre des décisions fortes pour, à la fois, maintenir un bon niveau de services et générer de l'autofinancement. Nous avons aussi pour ambition de conforter le maillage des services au public et des services publics de proximité dans l'ensemble du territoire. Nous achèverons l'implantation des maisons de santé pluri-professionnelles dans tout le département, et nous moderniserons notre soutien aux projets communaux afin d'en accroître l'efficacité. Parallèlement, nous finaliserons la rénovation des centres d'incendie et de secours et nous mettrons en œuvre le plan de modernisation des casernes de gendarmerie.

Mesdames et Messieurs, nous avons tous la ruralité chevillée au corps. C'est pourquoi l'agriculture, qui en est la composante essentielle, doit demeurer au cœur de nos préoccupations. Dans un système de marché mondialisé et face aux inquiétudes de la profession, l'agriculture lot-et-garonnaise doit poursuivre sa mutation. Elle doit miser sur ses atouts et innover, afin de rester compétitive et qualitative. Pour ce faire, nous nous battrons dans l'intention de mieux structurer les filières agricoles et agro-alimentaires à forte valeur ajoutée. Je pense notamment au projet Thématik Agri 2020, dont nous aurons l'occasion de parler à nouveau et qui, certainement, fera des émules. En effet, il s'agit d'un modèle de développement particulièrement porteur pour nos filières agricoles. Nous confirmerons notre soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, ainsi que notre appui aux producteurs locaux en favorisant les circuits courts.

Enfin, notre majorité placera l'éducation au cœur de son action et de son projet départemental. J'aurai l'occasion de préciser les modalités des actions que nous comptons mettre en œuvre, dans les tout prochains jours, lors du vote du budget primitif.

Voilà, mes chers Collègues, notre ambition pour le Lot-et-Garonne de demain. Pour l'atteindre, nous aurons besoin de toutes les énergies et de toutes les volontés. Dans la logique de notre projet de rassemblement, je souhaite que nous mettions en œuvre une gouvernance réellement constructive. Je forme ce vœu, en espérant que les polémiques politiciennes ne prendront pas le dessus sur l'action de proximité et que le travail primera sur les incantations. Il faut que l'intérêt général du Lot-et-Garonne soit plus fort que les querelles politiciennes.

La détermination de mon équipe est sans faille. Pour nous aider, je sais pouvoir compter sur le professionnalisme et la rigueur des services départementaux. Aujourd'hui, à nouveau, je leur affirme toute mon estime et tout mon respect pour le travail qu'ils accomplissent.

La mandature qui s'ouvre sera celle de l'approfondissement de la concertation, tant en interne, avec l'ensemble des élus départementaux, qu'en externe, avec les acteurs socio-économiques et les Lot-et-Garonnais. Construire ensemble, c'est précisément s'ouvrir à toutes les sensibilités et tendre la main aux bonnes volontés. Comme preuve à mon souhait d'ouverture, je propose d'instaurer une conférence des Présidents de groupe, lesquels pourront ainsi se réunir régulièrement, à mes côtés, pour mettre sur pied ensemble une véritable gouvernance partagée. Je propose également d'ouvrir la Commission permanente aux acteurs socio-économiques, afin d'échanger de manière constructive sur les grands dossiers. Ainsi, mes chers Collègues, nous pourrons construire, tous ensemble, le Lot-et-Garonne de demain. Je vous remercie de votre attention.

(*Applaudissements*)

M. BILIRIT. – Au nom du groupe de la majorité départementale, je souhaite simplement déposer la liste des candidats aux vice-présidences de Commissions, laquelle sera présentée tout à l'heure.

M. MERLY. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, je vous remercie de me donner la parole. Cependant, je vous annonce que, dorénavant, une autre voix que la mienne parlera au nom du groupe d'opposition.

Permettez-moi tout de même de saluer l'ensemble des élus, et plus particulièrement ceux qui entrent dans cet hémicycle pour la première fois. J'y vois de nombreuses jeunes pousses qui, certainement, donneront un peu plus de vigueur à nos débats et, je l'espère, à l'action du Département. J'ai également une pensée pour les candidats battus qui se sont fortement investis au cours de la campagne. Le combat politique s'avère parfois rude, pour une issue qui peut être injuste. Il n'empêche que l'engagement public des uns et des autres doit être justement reconnu. Je salue avec émotion les Conseillers généraux qui nous ont quittés après de longues années de service. Je songe en particulier aux plus anciens : Bernard Génestou et André Touron, mais aussi à tous les autres avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler, quel que fût leur bord politique.

La glorieuse incertitude des urnes ne m'a pas permis d'atteindre l'objectif que je m'étais assigné. Par conséquent, garder la présidence du groupe d'opposition n'aurait pas de sens. Je préfère que cette responsabilité, riche d'enseignement, soit assumée par un élu plus jeune, qui portera avec énergie les valeurs de la droite et du centre. Je demande donc à Guillaume Lepers, jeune et talentueux Conseiller départemental de Villeneuve-sur-Lot, d'assumer cette mission et, si vous le permettez, de prendre la parole au nom du groupe. Je vous remercie.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, chers Collègues, je souhaite avant tout remercier les élus du groupe d'opposition pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Je remercie également Alain Merly pour avoir été le capitaine de l'opposition, puis celui de notre équipe durant ces élections départementales. C'était un challenge difficile, dans un contexte marqué par la montée du Front National, qui a considérablement joué contre la droite et le centre. Alain Merly a relevé ce challenge avec courage et détermination, en réalisant un travail considérable de rassemblement autour d'un vrai projet départemental. Je tiens, ici, à saluer son engagement.

J'ai par ailleurs, bien évidemment, une pensée pour l'ensemble des Villeneuvois et, plus particulièrement, pour les Villeneuvois de notre sensibilité. Ils seront honorés de la charge qui vient de m'être confiée. Je m'efforcerai d'en être digne et de porter, au sein de cet hémicycle, une voix nouvelle pour le Villeneuvois. Le renouvellement de la classe politique et la priorité donnée au rajeunissement des institutions ne doivent pas rester une vaine promesse débitée en période électorale. Ce renouvellement doit s'incarner dans les actes et c'est ce que choisissent de faire, avec courage, Alain Merly et les élus de l'opposition.

Me voici donc investi d'une mission aussi difficile qu'exaltante, tant à l'égard de mes collègues de la droite et du centre, qu'à l'égard des Lot-et-Garonnais qui, en dépit des déclarations de convenance, ont exprimé majoritairement leur rejet de la gauche. Ils attendent de leurs élus davantage de responsabilité et, surtout, plus d'efficacité. C'est à l'aune de ces deux valeurs que nous jugerons l'action de l'exécutif départemental. Je veux présenter une opposition constructive et attentive, mais aussi intransigeante quant à l'efficacité des politiques départementales et à l'utilisation des deniers publics. Nous ne nous contenterons pas de beaux discours, ni de manœuvres financières. Nous ne nous laisserons pas non plus nous endormir par des argumentations spécieuses, quand le temps sera venu de reculer sur vos promesses de campagne.

Nous vous attendrons, Monsieur le Président et chers Collègues de la majorité, sur la réalisation de votre programme électoral, à commencer par votre engagement de réaliser 38 millions

d'euros d'économies afin de financer vos projets. Vous avez en effet promis des économies sur les dépenses de fonctionnement et la réorientation de l'action du Département sur ses compétences obligatoires. Où allez-vous faire ces économies ? Quelles sont les compétences que vous prévoyez d'abandonner ? Vous avez promis de mener à bien les grands projets dont le Lot-et-Garonne a besoin. Quand allez-vous enfin vous engager sur des projets qui attendent depuis beaucoup trop longtemps dans les cartons du Département ?

Vous avez promis la transparence et une gestion exemplaire de la collectivité. Mettrez-vous fin à la politisation de l'administration et donnerez-vous une vraie place à l'opposition en ce qui concerne les projets départementaux ? Vous l'aurez compris : nous n'entendons pas être une opposition atone et apathique. Nous voulons travailler dans l'intérêt de tous les Lot-et-Garonnais. Et cet intérêt porte avant tout sur le développement économique du Lot-et-Garonne.

De par ma fonction élective, mais également de par ma formation et mes fonctions professionnelles, je tiens à vous rappeler une simple vérité. C'est en aidant les entreprises à se développer, à innover et à conquérir de nouveaux marchés, que nous créerons, en Lot-et-Garonne, des emplois et de la croissance. Nous ne pouvons pas nous contenter de ce qui a été fait depuis sept ans. Nous avons besoin d'un Département fort, capable de soutenir les porteurs de projet, d'accompagner les entreprises dans leur croissance et de créer les outils du développement sur le territoire. Nous avons besoin d'un Département facilitateur, qui redevienne le moteur économique du Lot-et-Garonne, en sachant apporter aux filiales locales les ressources nécessaires à leur structuration.

Il faut en finir avec les politiques d'affichage sans résultat, qui n'ont d'autre objectif que celui de mettre en avant les hommes et femmes politiques qui les promeuvent. Voici, en deux mots, ce que nous attendons de l'exécutif départemental : qu'il soit efficace et responsable. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, vous nous trouverez toujours à vos côtés lorsqu'il s'agira de favoriser le développement du Lot-et-Garonne. Vous nous trouverez en revanche contre vous, avec force et détermination, lorsque votre action ira dans le seul sens de vos intérêts politiques.

Nos engagements étant fixés, je ne souhaite pas aujourd'hui lancer un combat politique qui trouvera de toute façon à s'exprimer, ce dès la prochaine session budgétaire. Je souhaite simplement bonne chance au Lot-et-Garonne, bonne chance à notre territoire et à notre collectivité qui doivent relever des défis majeurs au cours de ces prochaines années. Les résultats des élections départementales ont révélé que la défiance de nos concitoyens était croissante à l'encontre de leurs représentants. Cela nous oblige à mener des actions suivies d'effets tangibles. Je forme le vœu que notre Assemblée soit capable de dépasser ses clivages partisans pour défendre la seule finalité qui vaille : l'intérêt général des Lot-et-Garonnais. Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

M. DELBREL. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, je vous promets que, comme toujours, mon intervention sera courte. Je voudrais simplement vous dire, en premier lieu, que je suis ravi, à la fois ému et excité, de me trouver ici, aujourd'hui, en cet hémicycle chargé d'histoire et d'émotions. De surcroît, je suis entouré de toutes ces femmes et je considère que la parité a vraiment du bon. Il n'en manque qu'une, ce matin : la mienne. Je ne parle pas de mon épouse, mais de ma colistière, Nathalie Bricard, une Foulayronnaise que je me dois d'excuser. Elle se trouve loin et même très loin d'Agen, son voyage ayant été prévu de longue date. Il n'empêche que cette dernière nous suit sur internet et je l'embrasse. Nathalie Bricard pense à vous. Elle pense à moi qui vais devoir la représenter et voter pour elle, ce qui est d'ailleurs déjà fait.

Avant son vol, elle et moi avons pris soin d'échanger ensemble afin de définir notre positionnement. Nous en avons beaucoup parlé ces derniers jours. Nathalie Bricard m'avait glissé à l'oreille : « Essaie de prendre une place au milieu. ». Me voici sur la gauche, mais à votre droite,

Monsieur le Président. Je ne comprends plus rien. C'est donc raté et ce sont les journalistes qui doivent être contents ! Ils m'attendent en effet au tournant, et je sais de quoi je parle.

Comme l'article 67 du règlement intérieur du Conseil départemental nous y autorise, nous allons constituer un groupe au sein de la future Assemblée départementale. Ce groupe, symboliquement baptisé « la dynamique citoyenne », du nom de notre slogan de campagne victorieuse, s'inscrit pleinement dans notre démarche démocratique. Notre propos consiste à défendre les couleurs de notre département et du canton Agen 1. Nous avons pour objectif d'apporter des idées et d'impulser des projets, ainsi que d'apporter un peu de fraîcheur, du sang neuf et de l'ouverture d'esprit dans les débats. Nous ne serons pas toujours d'accord avec la majorité, nous le savons. Nous ne serons pas toujours d'accord avec l'opposition, nous le savons également. Mais nous serons toujours en accord avec nos convictions, nos valeurs et notre philosophie. Nos votes ne seront jamais politiques, toujours citoyens. Ce sera l'intérêt général du Lot-et-Garonne qui nous guidera. De ce point de vue, vous pouvez compter sur nous.

Je sais que nous agaçons certains. Or, « sans étiquette » ne signifie pas « sans projet », « sans idée », « sans valeur » ni « sans saveur ». Nous garderons notre liberté de ton et d'expression, notre franc-parler, notre humour et notre naturel. La dynamique citoyenne est en marche. Aujourd'hui, nous sommes deux, c'est-à-dire assez pour « se taper une partie de dominos ou d'échecs ». Mais j'espère que, très vite, nous pourrons nous « faire une partie de belote ». Vive le Lot-et-Garonne ! Et vive la dynamique citoyenne ! Merci de votre attention.

(*Applaudissements*)

M. le PRÉSIDENT. – Je donne maintenant la parole au troisième Président de groupe.

M. BILIRIT. – Merci, Monsieur le Président. Pour commencer, en qualité de Président du groupe de la majorité et au nom de l'ensemble des élus de notre Assemblée, je souhaite vous adresser toutes mes félicitations pour votre élection en tant que premier Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne. Bien entendu, j'ai une pensée pour tous ceux et toutes celles qui étaient candidats dimanche dernier, mais aussi pour tous nos anciens Collègues qui ne se sont pas représentés.

Cette première session du Conseil départemental représente une étape importante au plan démocratique, car, comme vous pouvez le constater, notre hémicycle comporte maintenant autant de femmes que d'hommes. Pour notre famille politique, qui a toujours défendu l'égalité, c'est un moment important, et même historique. Notre Assemblée est désormais représentative du monde dans lequel nous vivons et, j'en suis convaincu, c'est une configuration qui donnera un nouvel élan à notre démocratie locale, ainsi qu'à la qualité de nos débats.

Je voudrais revenir rapidement sur les circonstances de la victoire de notre groupe, lors de ces élections qui viennent de s'achever et qui ont permis à notre majorité de sortir renforcée. Les résultats ont également démontré que les propositions de l'opposition n'ont pas recueilli l'adhésion. Je suis tout d'abord convaincu que le travail réalisé par notre majorité qui, depuis 2008, est marqué du sceau de la collégialité, de l'échange, de la concertation et de la participation, a été reconnu par les Lot-et-Garonnais. Sept années durant, nous avons travaillé tous ensemble, dans la même direction et en équipe, afin de développer des politiques utiles à tous les Lot-et-Garonnais. Cette méthode de travail, qui est la marque de notre groupe, a payé. C'est dans cet état d'esprit que nous continuerons de travailler au cours des six prochaines années.

Au-delà de cette pratique, je suis convaincu que les politiques que nous avons développées depuis 2008 sont largement reconnues par les Lot-et-Garonnais. Certaines orientations, notamment la gratuité des transports scolaires, sont aux yeux de nos concitoyens de véritables outils sociaux. Pour notre majorité, c'est l'objet d'une grande fierté. Lors de ce scrutin, nous avons également proposé un véritable projet à l'attention des Lot-et-Garonnais, c'est-à-dire un projet

ambitieux, réaliste, cohérent et fidèle à nos valeurs. Au regard des échanges que nous avons eus avec nos concitoyens durant la campagne et compte tenu du résultat des élections, il semble que nos propositions ont convaincu.

Bien entendu, nous n'avons pas l'intention de céder au triomphalisme. Au contraire, nous voulons prendre la mesure du mandat qui nous a été confié par les Lot-et-Garonnais. En renforçant notre majorité au sein de cette Assemblée, ces derniers se sont clairement exprimés en faveur des propositions que nous leur avons présentées. Notre devoir, maintenant, consiste à travailler tous ensemble à leur mise en œuvre. C'est ce que nous ferons.

Si nous sortons renforcés de ces élections, je n'occulte pas pour autant le score réalisé par les candidats du Front National. Personne, dans cet hémicycle, ne peut se réjouir du nombre de voix accordées à ce parti d'extrême droite. Même s'il n'a remporté aucun Département de notre pays, ni aucun canton dans notre département, la progression de cet électorat doit, en tant que républicains, tous nos préoccuper. En matière de citoyenneté, dans les domaines éducatif, associatif, culturel et sportif, notre collectivité dispose de leviers permettant de lutter contre les valeurs véhiculées par l'extrême droite. J'espère que, sur cette question, nous saurons avancer tous ensemble, ici, et faire en sorte que notre collectivité joue pleinement son rôle dans la promotion des valeurs républicaines.

Monsieur le Président, chers Collègues, je vous remercie pour votre attention.

(*Applaudissements*)

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, quelques mots en guise de réponses, avant que nous ne suspendions la séance pour prendre la photographie traditionnelle sur le perron. Nous reviendrons ensuite ici, à 11 heures 45, puisque l'heure nécessaire, avant d'adopter la délibération précédente, sera alors écoulée.

Je voudrais simplement rappeler que nous sommes maintenant réunis en séance d'installation. Je ne reprendrai pas, point par point, tout ce qui vient d'être évoqué. Simplement, je voudrais avant tout saluer Alain Merly pour son engagement et son travail en tant que leader de l'opposition. Monsieur Merly, vous vous êtes engagé et, aujourd'hui, une nouvelle génération se présente. Je salue donc le nouveau Président du groupe d'opposition qui, tout en restant au niveau des généralités, a avancé des propositions. Je relève ainsi que vous serez à nos côtés chaque fois qu'il faudra soutenir les grands dossiers. Je vous prendrai donc au mot. Vous avez affirmé qu'il faudra dépasser les clivages partisans, position que j'approuve.

J'envisage justement quelques pistes d'ouverture qui nous permettront de travailler d'une manière plus partagée entre majorité et opposition, mais aussi plus approfondie. Tel est en effet l'intérêt du Département et des Lot-et-Garonnais, mais aussi de l'ensemble des acteurs politiques qui évoluent dans ce contexte particulier qui a déjà été évoqué, c'est-à-dire marqué par un vote très important en faveur du Front National. Ces résultats sont avant tout contestataires et, au-delà de cette protestation, ils signifient l'exaspération ressentie par certains de nos concitoyens. Nous devons donc donner l'image d'une collectivité en capacité de se rassembler sur l'essentiel, de travailler et de porter des projets. Ce sera en tout cas un élément important pour tous.

S'agissant des propositions de travail, je voudrais d'abord souligner que, jusqu'à présent, cette volonté de partenariat n'avait pas été exprimée. De fait, nous n'avions pas obtenu ce que nous espérions de la part de l'opposition en matière d'engagement et de travail. Monsieur Lepers, il vous reste donc un grand chantier à ouvrir. Il a été suggéré de dépasser les clivages politiques pour travailler sur les dossiers, et je relève cette volonté.

Pour terminer, juste un mot. Ce qui s'est passé en Lot-et-Garonne, dimanche dernier, traduit tout simplement la reconnaissance d'un travail important, de projets de dimension départementale ou nationale. Je rappelle que notre mobilisation dans le domaine de la démographie

médicale représente maintenant une référence au plan national et devait être généralisée. En effet, le Département de Lot-et-Garonne a pris la problématique à bras-le-corps. J'en profite pour saluer le travail fourni par Joël Hocquelet et Caroline Haure-Trochon. Cette dernière a en effet travaillé au sein de la Commission et se trouve aujourd'hui à nos côtés. Pour aborder cette problématique à l'échelle départementale, nous avions choisi de rassembler l'ensemble des acteurs concernés et d'élaborer ensemble, au-delà des clivages politiques, des stratégies et projets de développement. Il en résulte aujourd'hui que le Lot-et-Garonne est le seul département d'Aquitaine où sont déployées nombre de maisons pluridisciplinaires de santé et qui, d'ailleurs, obtient toutes les subventions liées à ce volet, qu'elles proviennent de l'Europe, de l'État ou de la Région.

Nous travaillons à d'autres dossiers d'envergure, mais aussi à des projets plus modestes. Je ne reviendrai pas sur le Center Parcs que j'ai déjà évoqué. En plus du développement touristique, dont cette implantation est certes emblématique, nous œuvrons pour de nombreux petits projets qui, du reste, nous paraissaient très importants avant que celui du groupe Pierre & Vacances ne soit lancé. Ces « petits projets » reposent néanmoins sur des investissements de 10 ou 12 millions d'euros, notamment à Tournon-d'Agenais et à Saint-Antoine-de-Ficalba. Je ne peux pas tous les citer, mais nous disposons d'un potentiel considérable de développement et nous sommes en capacité d'accompagner la reprise qui, enfin, pointe son nez. Face à cette croissance qui s'annonce, nous sommes armés en Lot-et-Garonne et nous comptons bien jouer notre rôle d'accompagnateur.

C'est précisément ce que nous faisons à travers le schéma de développement économique qui, conformément à la volonté que je viens d'exprimer, a été élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce travail collectif a constitué une étape essentielle, au cours de laquelle nous avons modifié nos régimes d'intervention. De fait, nous avons créé le dispositif d'avance remboursable sans intérêt, grâce auquel les entreprises peuvent bénéficier d'un effet de levier financier. Elles disposent ensuite d'un délai de deux à trois ans pour rembourser durant une période de cinq ans. Nous avons créé ce dispositif à la demande des chefs d'entreprise et des clusters (ou grappes d'entreprises).

Je tiens d'ailleurs à vous faire part de ma surprise lorsque, au cours de la campagne électorale et dans certains cantons, j'ai entendu des critiques à ce sujet. En effet, si vous interrogez les chefs d'entreprise, vous constaterez que ce projet a été initié à partir de leur propre proposition. Ceux qui président ou font partie de ces grappes d'entreprise vous diront que c'est précisément ce type de soutien qu'ils attendent. De surcroît, une telle mesure ne représente pas un coût important pour le Conseil départemental. De plus, notre institution a justement pour rôle de rassembler et fédérer ces entreprises, en leur permettant de s'appuyer sur de la Recherche et Développement (R&D). À ce titre, nous finançons une partie de l'animation pour la première ou la deuxième année et, ensuite, les entreprises se débrouillent seules. C'est une action importante.

Je pourrais mentionner de nombreux autres grands projets, notamment pour des infrastructures importantes, pour la filière numérique et pour le réseau routier. Les demandes sont fortes dans ces différents domaines, d'autant plus que le Département avait pris du retard avant notre arrivée. Il est vrai que des investissements lourds avaient été programmés, avant que nous n'accédions à la tête du Conseil général, pour la période de 2008 à 2012. Alors que nous étions dans l'opposition, nous les avions votés, mais, surtout, c'est à nous qu'il est ensuite revenu de les réaliser dans un laps de temps extrêmement concentré et court, c'est-à-dire en quatre ans seulement. Ces investissements ont justifié l'augmentation de notre dette. Cependant, vous avez pu constater que, depuis 2012, nous avons rééquilibré nos ratios.

J'en profite pour rétablir la vérité puisque, comme lors de toute campagne, des propos ont été tenus, parfois assez éloignés de la réalité. Je vous renvoie à la situation financière du Département et au travail qui a été réalisé par BFMTV, lequel a consisté en un classement des Départements. Je vous invite tous à visiter ce site internet et, ainsi, à constater que le Lot-et-Garonne n'est pas si mal placé. Au contraire, sur les 95 Départements de France, tous critères confondus, nous occupons la 47e place. Nous ne sommes donc pas les meilleurs, mais nous sommes loin d'être

les plus mauvais. Pourtant, que n'a-t-on dit à propos des dépenses de personnel ! Or, parmi ces critères, celui qui concerne le personnel met le Lot-et-Garonne à la 22e place.

De même, que n'avons-nous entendu concernant la baisse des investissements ! Forcément, les investissements étaient à un niveau tellement exceptionnel en 2008 et 2009 que la comparaison avec l'année 2014 ne peut conduire qu'à un tel constat. Cela dit, il est heureux que les investissements ne soient plus au niveau de ce qu'ils étaient en 2008. En pratique, il n'empêche que le Lot-et-Garonne occupe la 27e place des Départements en ce qui concerne les investissements. Notre classement est donc largement honorable. De même, s'agissant de l'endettement, nous nous trouvons légèrement en-dessous de notre classement moyen. Nous ne sommes cependant pas en mauvaise position.

Au fond, le seul classement défavorable qui m'a étonné est celui qui porte sur les collèges. En toute honnêteté, je tiens à vous en faire part. Il apparaît que nous sommes à la 83e place et je vous avoue que je n'en ai pas compris la raison. J'ai donc mené des investigations et je me suis aperçu que de nombreux Départements, dont la démographie est importante, investissent fortement dans la création de nouveaux collèges. Par exemple, la Seine-Saint-Denis en réalise dix par an, contre deux ou trois par an en Gironde. Il est vrai que le Lot-et-Garonne ne peut s'enorgueillir que d'un nouvel établissement en vingt ans. Je souligne à ce propos que cette réalisation est à mettre à l'actif de l'actuelle majorité.

Voilà les grandes lignes que je souhaitais mettre en exergue à l'occasion de cette session d'installation du nouveau Conseil départemental. Au-delà de ce qui pourrait n'être que des bonnes paroles et des formules de style, ce qui compte surtout est notre volonté de travailler ensemble. Je propose donc que les Présidents de groupe se retrouvent afin d'affiner cette nouvelle méthode de travail. Je crois qu'elle correspond à ce que les Lot-et-Garonnais attendent et, en retour, j'attends de vous que vous répondiez favorablement à cette invitation. Je vous remercie.

Je m'apprête maintenant à suspendre la séance, sachant qu'il reste un quart d'heure pour que notre assemblée soit photographiée.

La séance est suspendue entre 11 heures 31 et 11 heures 51.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, l'heure règlementaire est écoulée et je propose que nous reprenions nos travaux. Je constate que le quorum, inchangé, reste atteint. L'opposition n'a pas déposé de liste de candidats pour siéger au sein de la Commission permanente. Il nous appartient par conséquent de prendre acte des désignations telles qu'elles figurent à la liste qui est en train d'être photocopiée et qui vous sera distribuée sur table incessamment. Voici donc la composition proposée pour la Commission permanente :

Président de droit : Président du Conseil départemental : M. Pierre Camani ;

Vice-présidents :
1er Vice-Président : M. Patrick Cassany ;
2e Vice-Présidente : Mme Marie-France Salles ;
3e Vice-Président : M. Jacques Bilirit ;
4e Vice-Présidente : Mme Sophie Borderie ;
5e Vice-Président : M. Raymond Girardi ;
6e Vice-Présidente : Mme Catherine Joffroy ;
7e Vice-Président : M. Christian Dezalos ;
8e Vice-Présidente : Mme Sophie Gargowitsch ;
9e Vice-Président : M. Daniel Borie ;
10e Vice-Présidente : Mme Laurence Lamy ;
11e Vice-Président : M. Nicolas Lacombe ;
12e Vice-Présidente : Mme Christine Gonzato-Roques ;

Membres : 1er membre : M. Bernard Barral ;
2e membre : Mme Danièle Dhélias ;
3e membre : M. Marcel Calmette ;
4e membre : Mme Caroline Haure-Trochon ;
5e membre : M. Pierre Costes ;
6e membre : Mme Hélène Laulan ;
7e membre : M. Jean Dreuil ;
8e membre : Mme Françoise Laurent ;
9e membre : M. Joël Hocquelet ;
10e membre : Mme Émilie Maillou ;
11e membre : M. Michel Masset ;
12e membre : Mme Marylène Paillarès ;
13e membre : M. Christian Delbrel ;
14e membre : Mme Valérie Tonin ;
15e membre : M. Christophe Bocquet ;
16e membre : Mme Nathalie Bricard ;
17e membre : M. Pierre Chollet ;
18e membre : Mme Marie-Serge Béteille ;
19e membre : M. Rémi Constans ;
20e membre : Mme Christine Bonfanti-Dossat ;
21e membre : M. Guillaume Lepers ;
22e membre : Mme Clémence Brandolin-Robert ;
23e membre : M. Alain Merly ;
24e membre : Mme Laurence Ducos ;
25e membre : M. Jean-Pierre Moga ;
26e membre : Mme Baya Kherkhach ;
27e membre : M. Pierre-Jean Pudal ;
28e membre : Mme Italina Lalaurie ;
29e membre : Mme Patricia Suppi.

La composition de la Commission permanente est donc actée, ainsi que la désignation des Vice-Présidents. J'invite le premier Vice-Président à me rejoindre à la tribune, c'est-à-dire à la place qui lui est assignée.

Il me revient maintenant de vous préciser les attributions des différents Vice-Présidents :

- 1er Vice-Président : M. Patrick Cassany, Président de la Commission « aménagement du territoire, infrastructures et transports » ;
- 2e Vice-Présidente : Mme Marie-France Salles, Présidente de la Commission « administration générale et ressources humaines » ;
- 3e Vice-Président : M. Jacques Bilirit, Président de la Commission « développement économique, tourisme et politique contractuelle » ;
- 4e Vice-Présidente : Mme Sophie Borderie, Présidente de la Commission « action sociale, insertion et habitat » ;
- 5e Vice-Président : M. Raymond Girardi, Président de la Commission « agriculture, forêts et environnement » ;
- 6e Vice-Présidente : Mme Catherine Joffroy, Présidente de la Commission « culture, sport, jeunesse et vie associative » ;
- 7e Vice-Président : M. Christian Dézalos, Président de la Commission « finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques » ;
- 8e Vice-Présidente : Mme Sophie Gargowitsch, Présidente de la Commission « développement durable » ;

- 9e Vice-Président : M. Daniel Borie, en charge des sports ;
- 10e Vice-Présidente : Mme Laurence Lamy, en charge de la citoyenneté ;
- 11e Vice-Président : M. Nicolas Lacombe, Président de la Commission « éducation et transports scolaires » ;
- 12e Vice-Présidente : Mme Christine Gonzato-Roques, en charge de l'enfance et de la famille.

J'ai souhaité aussi attribuer des délégations à quatre Conseillers départementaux :

- Joël Hocquelet : délégué du Président à la démographie médicale ;
- Pierre Costes : délégué du Président à l'habitat et à l'insertion ;
- Marcel Calmette: délégué du Président aux langues régionales ;
- Michel Masset: délégué du Président à l'avenir des territoires ruraux.

Il convient aussi que je vous lise un texte à propos de la loi concernant les délégations : « La loi n°2015-366, du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, modifie le code général des collectivités territoriales concernant notamment le déroulement de la réunion de droit. Cette loi prévoit que, lors de la première réunion du Conseil départemental, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission permanente, le Président donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1911-1 du code général des collectivités territoriales. ».

Cette charte vous a été distribuée et je vous en donne lecture : « L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur, après la cessation de son mandat et de ses fonctions. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

ORDRE DU JOUR FACULTATIF

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, je vous propose d'interrompre la séance afin d'examiner les rapports qui vous sont présentés. Il me semble qu'un certain nombre d'entre eux, notamment en ce qui concerne les représentations, sont encore à la reprographie. Je suppose que ces documents seront très rapidement mis à notre disposition, étant donné que nos services ont échangé et que les représentations ont été élaborées en concertation entre les services, avec l'intégration de nos propositions réciproques. Cette suspension sera très courte et, à la reprise, le déroulement de la session sera très rapide puisque les dossiers à adopter seront purement formels.

La séance est suspendue entre 12 heures et 12 heures 20.

M. le PRÉSIDENT. – Avant de reprendre la séance proprement dite, je voudrais vous livrer une information. Pendant l'installation de notre Conseil départemental, un incident s'est produit

dans le hall d'accueil. Un agent de notre collectivité a tenté de mettre fin à ses jours. Il a été pris en charge immédiatement par ses collègues et sa vie n'est pas en danger. Je veux donc saluer le courage des agents qui sont rapidement intervenus pour éviter le pire. J'adresse un message de soutien à la famille de cette personne en difficulté et à ses proches.

Je vous propose maintenant de procéder à toutes les représentations par vote à main levée, plutôt que par scrutin secret. En approuvez-vous le principe ? Vous avez tous reçu le tableau qui a fait l'objet de discussions entre nous. L'approuvez-vous ?

VOTE : L'Assemblée prend acte de la composition de la Commission permanente et des Vice-présidents.

RAPPORT N° 8005

FORMATION DES COMMISSIONS INTERNES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Tous, vous avez sous les yeux la composition des Commissions qui a également été établie en concertation. J'en déduis qu'il n'est sans doute pas nécessaire que nous y consacrions beaucoup de temps. Approuvez-vous ces propositions ? Je vous rappelle que neuf Commissions avaient été formées lors du renouvellement de 2011. Nous souhaitons reconduire la même organisation et nous vous proposons les Commissions suivantes :

- action sociale, insertion et habitat ;
- aménagement du territoire, infrastructures et transports ;
- développement économique, tourisme et politique contractuelle ;
- développement durable ;
- éducation et transports scolaires ;
- culture, sport, jeunesse et vie associative ;
- agriculture, forêts et environnement ;
- administration générale et ressources humaines ;
- finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques.

Vous en savez tous la composition. Je vous demande donc de procéder par vote à main levée sur la composition des Commissions du Conseil départemental, ainsi que sur la désignation de leurs membres respectifs. Qui est favorable à cette proposition ?

M. LEPERS. – Je relève que deux des Vice-Présidents, Patrick Cassany et Catherine Joffroy, sont élus sur le même territoire.

M. le PRÉSIDENT. – Il ne s'agit pas du même territoire. Au contraire, il y en a plusieurs et je vous invite à vous pencher de plus près sur cet aspect.

M. LEPERS. – Vous comprendrez que cette configuration me choque particulièrement.

M. HOCQUELET. – Je ne saisis pas très bien le bien-fondé de votre remarque. En effet,

nous nous trouvons ici au Conseil départemental, de sorte que notre vision doit être proprement départementale. De même, nous devons conduire un travail dans l'intérêt de tous les Lot-et-Garonnais, et non de façon autocentrée sur le territoire dont tel ou tel élu est issu, même si chaque élu sait d'où il vient.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie, Monsieur Hocquelet, pour cette précision tout à fait utile.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité. (cf tableau des commissions p.25)

RAPPORT N° 8006

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Je vous signale un changement qui nous a été demandé par l'opposition. Il s'agit des membres de la Commission économique au Syndicat mixte du MIN d'Agen-Boé. Il était prévu que l'opposition soit représentée simplement par des suppléants, mais nos Collègues nous demandent un poste, ce que nous leur accordons. Par conséquent, Marie-France Salles, initialement prévue, est remplacée par Pierre Chollet. La première devient donc suppléante, tandis que le second devient titulaire. Nous vous donnons ainsi l'occasion de constater notre largeur de vue.

S'il n'y a pas d'observation de votre part, je vous propose de voter à main levée le tableau des représentants départementaux au sein des organismes extérieurs, lequel correspond aux demandes des uns et des autres. (cf page 26)

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8007

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Je vous donne lecture de la proposition, étant entendu que le Conseil départemental est représenté par quinze titulaires et leurs quinze suppléants :

Titulaires:
M. Michel Masset ;
M. Marcel Calmette ;
Mme Hélène Laulan ;
Mme Marie-France Salles ;
M. Daniel Borie ;
Mme Françoise Laurent ;
M. Jacques Bilirit ;
M. Pierre Costes ;
M. Raymond Girardi ;
M. Christian Dézalos ;
Mme Sophie Borderie ;
Mme Catherine Joffroy ;
M. Christophe Bocquet ;
M. Jean-Pierre Moga ;
Mme Marie-Serge Béteille ;

Suppléants :
M. Nicolas Lacombe ;
M. Bernard Barral ;
M. Joël Hocquelet ;
M. Jean Dreuil ;
M. Patrick Cassany ;
Mme Christine Gonzato-Roques ;
Mme Émilie Maillou ;
Mme Valérie Tonin ;
Mme Sophie Gargowitsch ;
Mme Danièle Dhélias ;
Mme Caroline Haure-Trochon ;
Mme Laurence Lamy ;
Mme Line Lalaurie ;
M. Pierre Chollet ;
M. Rémi Constans.

M. MOGA. – Monsieur le Président, par le passé, vous aviez octroyé à l'opposition une vice-Présidence au Conseil d'administration du SDIS. Ce choix est-il maintenu ?

M. le PRÉSIDENT. – Je ne peux vous répondre, car la question que vous soulevez relève du Conseil d'administration du SDIS. Hormis le Président, c'est cette instance qui désigne les affectations. Je vous invite donc à vous rapprocher du Président du SDIS.

M. MOGA. – Cependant, vous opposeriez-vous à ce qu'un membre de l'opposition y soit Vice-Président ?

M. le PRÉSIDENT. – Si l'instance fonctionnait ainsi jusqu'à présent, je n'émets aucune opposition de principe à ce qu'il en soit encore ainsi.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8008

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT A LA CDCI (COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE)

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Cette Commission est d'importance. Je vous cite les candidats en tant que représentants du Département :

- M. Bernard Barral ;
- M. Michel Masset ;
- M. Jacques Bilirit.
- M. Jean-Pierre Moga ;

Les suivants de liste, qui sont appelés à siéger en cas de démission ou décès du titulaire, seraient :

- Mme Valérie Tonin ;
- Mme Sophie Borderie ;
- M. Christian Delbrel ;
- M. Guillaume Lepers.

Acceptez-vous de voter à main levée ?

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8009

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'EMPLOI ET DE L'APPRENTISSAGE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Je vous rappelle que cette Commission est appelée à rendre un avis sur le rapport annuel du Préfet, la situation de l'emploi et les aides publiques à l'emploi, ainsi que sur les mesures favorisant le développement de l'apprentissage, de la formation en alternance et la formation professionnelle dans le département. Cette instance peut formuler des propositions tendant à améliorer l'efficacité des politiques publiques.

Nous vous proposons d'élire M. Bernard Barral et M. Nicolas Lacombe à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, afin de représenter le Département au sein de cette Commission. L'Assemblée dans son ensemble en est-elle d'accord ?

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9002

DELEGATION DE COMPETENCES A LA COMMISSION PERMANENTE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CGCT

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – La plupart d'entre vous êtes élus au sein d'un Conseil municipal. Vous savez donc qu'il existe des délégations de compétences au sein des Communes, soit vers le Maire, soit vers le Bureau. Somme toute, cette délibération répond au même principe.

Il vous est proposé de déléguer à la Commission permanente toute compétence pour statuer, entre deux réunions de l'Assemblée départementale, sur toute affaire, à l'exception de celles que la loi réserve. Il est également proposé d'attribuer au Conseil départemental les attributions financières visées aux articles L.3312-1 et L.612-12, ainsi qu'à l'article L.1612-15 du code général des collectivités territoriales. Ces attributions correspondent généralement à l'adoption du budget, aux décisions modificatives, à l'arrêté des comptes de la collectivité, aux attributions conférées dans le cadre du contrôle budgétaire de la collectivité et, de manière plus générale, à la création de toute dépense nouvelle, non inscrite au budget, qui doit être adoptée par le Conseil départemental. De fait, la Commission permanente n'a pas le pouvoir de créer une dépense nouvelle.

Adoptez-vous ce rapport de la même manière que les précédents ? N'hésitez pas à poser vos questions si vous en avez.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9003

DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, EN APPLICATION DES ARTICLES L.3211-2, L.3211-10-1, L.3221-12 ET L.3221-12-1 DU CGCT

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Il n'y a aucune modification par rapport au renouvellement précédent, et cette délibération est purement formelle. Je vous demande de l'accepter dans les mêmes conditions que les dossiers ci-dessus traités.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9004

DELEGATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PRESIDENT EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE ET DE GESTION DE LA TRESORERIE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Il s'agit d'une délégation traditionnelle, de surcroît sans modification par rapport au dernier renouvellement. Elle permet simplement au Président de signer les emprunts et opérations de couverture, ainsi que d'ouvrir des lignes et billets de trésorerie, dans le cadre imparti par le budget. En approuvez-vous le principe ? Y a-t-il des observations ou oppositions ?

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9005

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE CONCOURS, DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE LA COMMISSION DE CONTRAT DE PARTENARIAT

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Nous vous proposons de désigner les membres suivants :

Titulaires: Mme Françoise Laurent ;
M. Bernard Barral ;
Mme Valérie Tonin ;
M. Christophe Bocquet ;
Mme Christine Bonfanti-Dossat ;

Suppléants : M. Michel Masset ;
Mme Laurence Lamy ;
M. Christian Dézalos ;
M. Rémi Constans ;
M. Jean-Pierre Moga.

La Commission d'appel d'offres revêt une grande importance. Elle siège tous les quinze jours et demande de la disponibilité, car les réunions durent en moyenne une demi-journée.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9006

CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Cette Commission se réunit une fois par an, afin d'examiner le fonctionnement des services publics locaux dépendants du Conseil départemental. Nous vous proposons de désigner les membres suivants :

Titulaires: M. le Président du Conseil départemental ;
Mme Hélène Laulan ;
Mme Laurence Lamy ;
Mme Marie-France Salles ;
Mme Patricia Suppi ;
M. Jean-Pierre Moga.

Suppléants : M. Daniel Borie ;
Mme Françoise Laurent ;
M. Jean Dreuil ;
Mme Marie-Serge Béteille ;
M. Alain Merly.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Nous avons terminé l'examen des différents rapports et je vous en remercie. Je vous souhaite bon appétit, puisque nous sommes attendus à l'Orangerie pour déjeuner. S'il vous plaît, pensez à remettre les formulaires qui vous ont été donnés par l'administration, afin que les services puissent mettre en ligne sur le site du Conseil départemental vos coordonnées et autres informations utiles. Merci par avance et bonne journée.

La séance est levée à 12 heures 40.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

	Action sociale, insertion et habitat	Aménagement du territoire, infrastructures et transport	Développement économique, tourisme, politiques contractuelles	Développement durable	Education et transports scolaires	Culture, sport, jeunesse et vie associative	Agriculture, forêt et environnement	Administration générale et ressources humaines	Finance, patrimoine et évaluation des politiques publiques
PRESIDENT	Sophie BORDERIE	Patrick CASSANY	Jacques BILIRIT	Sophie GARGOWITSCH	Nicolas LACOMBE	Catherine JOFFROY	Raymond GIRARDI	Marie France SALLES	Christian DEZALOS
VICE-PRESIDENTS	Christine GONZATO ROQUES Caroline HAURE-TROCHON Pierre COSTES	Hélène LAULAN Michel MASSET	Michel MASSET	Laurence LAMY Valérie TONIN	Valérie TONIN Emilie MAILLOU	Daniel BORIE Nathalie BRICARD	Marcel CALMETTE Danièle DHELIAS Bernard BARRAL	Marylène PAILLARES	Marie France SALLES
MEMBRES	Christine BONFANTI-DOSSAT Baya KHERKHACH	Joël HOCQUELET Clémence BRANDOLIN-ROBERT Jean-Pierre MOGA	Marcel CALMETTE Bernard BARRAL Guillaume LEPERS Jean-Pierre MOGA	Jean DREUIL Christophe BOCQUET Marie Serge BETEILLE	Françoise LAURENT Laurence DUCOS Pierre-Jean PUDAL	Marylène PAILLARES Rémi CONSTANS Patricia SUPPI	Alain MERLY Christophe BOCQUET	Laurence LAMY Emilie MAILLOU Marie-Serge BETEILLE Christine BONFANTI-DOSSAT	Françoise LAURENT Christian DELBREL Pierre CHOLLET Line LALAURIE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RENOUVELLEMENT D'AVRIL 2015

Réunion du 02 avril 2015

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
AU SEIN DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES,
CONSEILS D'ADMINISTRATION, COMITES
ET ASSOCIATIONS DIVERSES

ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT

_____

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT				
ADIL - Association départementale d'information sur le logement	C.P. du 17.04.2009	M. COSTES Mme SALLES	T S	
Comité régional de l'habitat et de l'hébergement	Décret 2014-1369 du 14.11.2014	Mme SALLES		Président, membre de droit ou son représentant
Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne - Conseil d'administration	Délibération CP du 18.07.2008 Délibération CP du 17.06.2011	M. COSTES Mme LAULAN M. GIRARDI Mmes SALLES M. MOGA M. CONSTANS		Personnes qualifiées : Mme Patricia RICHON Mme Martine PALAZE M. Jean-Pierre ACCARD M. Bernard BESSETTE Mme Yvette BOULE Mme Lucette LOUSTEAU M. Sylvio GUINGAMP Représentante d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées : Béatrice MAGNAN

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
PACT - Habitat et Développement 47	Statuts du PACT (28.06.1998) Délibération CG 08/11/2012	Mme SALLES M. COSTES Mme LAULAN M. LACOMBE M. MERLY Mme BETEILLE M. BOCQUET		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL				
ADAPEI - Conseil d'administration de l'association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de Lot-et-Garonne	Délibération du 10.02.1986	Mme BORDERIE Mme BRICARD	T S	
ALGEEI - Conseil d'administration de l'association de gestion des établissements de l'enfance inadaptée	Délibération du 22.11.1988	Mme MAILLOU Mme BORDERIE Mme BRICARD		
Association régionale du travail social Aquitaine	Délibération CP du 24.05.2013	Mme MAILLOU		
Association Syllabe		Mme GARGOWITSCH Mme SUPPI		
Cap Emploi		M. COSTES		
CDCPH - Conseil départemental consultatif des personnes handicapées	Art L146.2 et D146.10 du Code de l'action sociale et des familles Arrêté du Préfet (sur proposition du Pdt du CGal) Délibération CP du 18/07/2014	Mme MAILLOU Mme BONFANTI-DOSSAT	T S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
Comité consultatif départemental d'action sociale au profit des travailleurs étrangers	Circulaires ministérielles n°6.73 du 27.03.1973 et n°11.73 du 12.06.1973	Mme PAILLARES M. CHOLLET	T S	
Comité d'action et de développement du centre de rééducation de Virazeil	Délibération du 22.02.1993	M. BILIRIT		
Comité de pilotage chargé d'examiner les problèmes rencontrés par les habitants des cités de Bias	Décision du 04.03.1992 du Préfet	M. CASSANY Mme SUPPI	T S	
Comité de pilotage du contrat d'objectifs et de moyens pour l'insertion des jeunes en Aquitaine	Délibération CP du 05.12.2008	M. COSTES Mme BRICARD	T S	
Comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires	Délibération CP du 15.10.2010 Décret du 13.07.2010 Article R.6315-5 du Code de la santé publique	Mme HAURE-TROCHON		
Comité régional pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)		M. CASSANY		
Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)	CP du 23/04/2010	M. COSTES		
Commission de médiation relative au droit au logement opposable (DALO)	Délibération CP du 18.07.2008	Mme SALLES	T	Suppléant issu du service Actions médico sociales de la DDS
Commission départementale de la médaille de la famille française	Décret n°62.47 du 16.01.1962 Arrêté ministériel du 11.03.1963 Arrêté préfectoral du 15.03.1983 Délibération CP du 20.04.2001	Mme LAURENT M. MERLY	T S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
Commission départementale pour l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées	Loi n°75.354 du 30.06.1975 Arrêté Interministériel du 26.01.1979 Circulaire Interministérielle du 29.01.1979 Délibération du 20.12.1979 Délibération CP du 13.09.2013	Mme MAILLOU M. DREUIL Mme BONFANTI-DOSSAT M. HOCQUELET Mme HAURE-TROCHON Mme KHERKHACH	T T T S S S	
Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)	Délibération du 13/10/2014	M. HOCQUELET Mme HAURE-TROCHON	T S	
Conférence de territoire de Lot-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	Décret n°2010-347 Délibération CP du 26.11.2010	Mme GONZATO-ROQUES M. BARRAL M. HOCQUELET M. PUDAL	T T S S	
Conseil de famille des pupilles de l'Etat	Art. R224-3 du Code de l'action sociale et de la famille Délibération du 22.10.1998 Délibération CP du 16.09.2011	Mme LAMY Mme BETEILLE		
Conseil de gestion de la structure de gestion de dépistage des cancers de Lot-et-Garonne	Délibération CP du 04.04.2003	Mme HAURE-TROCHON M. CHOLLET	T S	
Conseil de surveillance du centre hospitalier spécialisé en psychiatrie La Candélie	Décret 2010-361 du 08.04.2010 Art. R6143-3-c) du Code de la Santé Publique Délibération du 31.03.2011	Mme BRICARD		1 membre désigné par délibération (+ représentant du Pdt du CGal désigné par arrêté.
Conseil départemental d'accès au droit	Délibération CP du 02.11.2000	M. GIRARDI M. BOCQUET	T S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique	Délibération CP du 14.06.1999	M. BARRAL Mme KHERKHACH	T S	
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes-Assemblée plénière	Décret n°2006-665 du 07.06.2006	Mme PAILLARES Mme LAMY Mme GONZATO-ROQUES Mme KHERKHACH M. LACOMBE M. DREUIL Mme DHELIAS Mme DUCOS	T T T T S S S S	
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes-Formation spécialisée lutte contre la drogue	Décret n°2006-665 du 07.06.2006	Mme GONZATO-ROQUES Mme KHERKHACH Mme LAMY Mme DUCOS	T T S S	
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes-Formation spécialisée lutte contre les dérives sectaires	Décret n°2006-665 du 07.06.2006	Mme PAILLARES Mme KHERKHACH Mme LAMY Mme DUCOS	T T S S	
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes-Formation spécialisée lutte contre les violences faites aux femmes	Décret n°2006-665 du 07.06.2006	Mme PAILLARES Mme KHERKHACH Mme LAMY Mme DUCOS	T T S S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes-Formation spécialisée prévention de la délinquance et aide aux victimes	Décret n°2006-665 du 07.06.2006 Délibération CP du 13.09.2013	Mme GONZATO-ROQUES Mme PAILLARES Mme KHERKHACH Mme DUCOS Mme LAMY Mme MAILLOU Mme BETEILLE Mme SUPPI	T T T T S S S S	
Conseil intercommunal de prévention de la délinquance mise en place par les communes de Vianne, Barbaste et Nérac	Délibération CP du 06.09.2002	M. LACOMBE		
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Casseneuil	Délibération CP du 23.05.2003	Mme BETEILLE		
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Fumel	Délibération CP du 06.12.2002	Mme GARGOWITSCH		
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Sainte-Livrade	Délibération CP du 06.12.2002	M. PUDAL		
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Villeneuve-sur-Lot, Bias et Pujols	Délibération CP du 06.12.2002	Mme JOFFROY M. LEPERS		
Contrat local de santé agglomération Agen - groupe de travail	Délibération du 13/10/2014	Mme LAURENT		
Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)	Délibération CP du 20.04.2001	M. DEZALOS		
CRIPI - Commission régionale pour l'intégration des populations immigrées	Délibération CP du 22.01.1999	Mme GONZATO-ROQUES M. CHOLLET	T S	
EHPAD Les Clauds de Laly de Villefranche du Périgord (24) - Conseil d'administration.	Délibération CP du 20.06.2008	Mme GARGOWITSCH		
EHPAD Les Lavandes de Puy l'Evêque (46) - Conseil d'administration.	Délibération CP du 20.06.2008	M. BARRAL		
EHPAD Résidence La Bourdette à Astaffort - Conseil d'administration	Délibération CP du 21.06.2013	M. DEZALOS M. DREUIL M. CONSTANS		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
EHPAD Résidence Le Périgord de Capdrot (24) - Conseil d'administration	Délibération CP du 20.06.2008	M. CALMETTE		
EHPAD d'Aiguillon - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Mme DUCOS M. MASSET Mme TONIN		
EHPAD de Beaumont du Périgord (Dordogne)	Art. R 315-6 du CASF	M. CALMETTE		
EHPAD de Cancon - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Mme SUPPI Mme GONZATO-ROQUES M. CALMETTE		
EHPAD de Casseneuil - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Mme JOFFROY M. CASSANY Mme BETEILLE		
EHPAD de Castelmoron-sur-Lot - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	M. MASSET Mme TONIN Mme BETEILLE		
EHPAD de Castillonnès - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Mme DHELIAS M. COSTES M. LEPERS		
EHPAD de Clairac - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Mme BORDERIE M. MASSET M. MOGA		
EHPAD de Damazan - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Mme TONIN M. LACOMBE M. MOGA		
EHPAD de Eymet (24) - Conseil d'administration	Délibération CP du 20.06.2008	M. COSTES		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
EHPAD de Feugarolles - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Mme TONIN M. DREUIL M. MOGA		
EHPAD de Lamagistère (Tarn-et-Garonne)	Art. R 315-6 du CASF	Mme SALLES		
EHPAD de Mas d'Agenais - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	M. GIRARDI Mme LAULAN M. MOGA		
EHPAD de Mézin - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	M. LACOMBE Mme PAILLARES M. MERLY		
EHPAD de Miramont-de-Guyenne - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles Délibération du 11.07.2005	M. COSTES Mme DHELIAS M. MERLY		
EHPAD de Monflanquin - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	M. CALMETTE Mme GONZATO-ROQUES Mme DUCOS		
EHPAD de Port-Sainte-Marie - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	M. LACOMBE M. DREUIL Mme DUCOS		
EHPAD de Puymirol - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Mme SALLES M. BARRAL Mme BONFANTI-DOSSAT		
EHPAD de Sainte-Livrade-sur-Lot - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Mme JOFFROY M. CASSANY M. PUDAL		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
EHPAD de Sos - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	M. LACOMBE Mme PAILLARES Mme BRICARD		
EHPAD de Tournon d'Agenais - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	M. BORIE M. BARRAL M. LEPERS		
EHPAD de Verteuil d'Agenais - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	M. HOCQUELET M. COSTES Mme LALAURIE		
EHPAD de Villeréal - Conseil d'administration	Art R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	M. CALMETTE Mme GONZATO-ROQUES M. LEPERS		
Foyer de vie de Monclar d'Agenais - Conseil d'administration	Art L315-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Mme DHELIAS Mme BETEILLE M. PUDAL		
Foyer départemental de l'enfance du domaine de Balade - Commissions administratives paritaires locales - C.A.P. personnels médico-sociaux, personnels techniques et ouvriers	Loi n°86.33 du 09.01.1986 Délibération CP du 12.09.2008 Délibération 8/11/2012	Mme SALLES Mme BRICARD Mme LAMY M. DELBREL	T T S S	
Foyer départemental de l'enfance du domaine de Balade à Pont-du-Casse - Commission de surveillance	Décret n°66.292 du 06.05.1966 Article L315-8 du CASF Loi n°75.535 du 30.06.1975 Délibération CP du 17.06.2011	Mme BORDERIE Mme BRICARD M. COSTES M. DELBREL	T T S S	
Hôpital local - EHPAD de Valence d'Agen (82) - Conseil d'administration	Délibération CP du 20.06.2008	Mme SALLES		
Maison de convalescence Fabien Delestraint à Penne d'Agenais	Délibération du 05.04.1976 Délibération CP du 20.06.2008	M. BARRAL		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
Mission locale de la Moyenne Garonne	Délibération CP du 25.04.2003 Délibération CG du 24.10.2014	Mme MAILLOU M. MOGA		
Mission locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent	Délibération du 15.04.1994	M. DREUIL		
Mission locale du Villeneuvois	Délibération du 28.02.1994	Mme GONZATO-ROQUES		
OAREIL - Office Aquitain de recherches, d'études, d'informations et de liaisons sur les problèmes des personnes âgées	Délibération du 01.06.1990	Mme BORDERIE		
Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées - Comité de pilotage du dispositif de mise en place du plan	Délibérations des 23.05.1991 et 30.05.1994	Mme SALLES M. COSTES M. CHOLLET		
Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées - Commission d'élaboration du plan	Loi n°90.449 du 31.05.1990 Décret n°90.794 du 07.09.1990 Circulaire ministérielle du 07.12.1990 Délibération du 23.05.1991	Mme SALLES M. COSTES M. CHOLLET		
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agenais et de l'Association Unité de gestion F.S.E. (Fonds social européen) Bordeaux-Périgueux- Conseil d'administration	Délibération CP du 29.07.2011	M. DEZALOS		
Régie de quartier d'Agen - Conseil d'administration	Délibération CP du 28.01.2005	Mme LAMY		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apr s renouvellement		
Schéma d'accueil des gens du voyage - Commission consultative	Délibération CP du 27.07.2001 Délibération CP du 13.09.2013	Mme SALLES M. BILIRIT M. DEZALOS Mme BONFANTI-DOSSAT M. GIRARDI M. DREUIL M. COSTES Mme KHERKHACH	T T T T S S S S	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* / *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT				
Association des départements et Régions cyclables	Délibération CP du 01.09.2000	M. CASSANY M. BOCQUET	T S	
CDIG - Comité départemental de l'information géographique	Délibération du 27.10.1995	M. CASSANY		.
Commission de suivi de la charte de bon comportement en matière de transport routier de matériaux de construction	Délibération CP du 19.05.2000	M. CASSANY M. MOGA	T S	
Commission de suivi de site (CSS) de la société Lot-et-Garonne enrobés à Samazan	Article 11.1 de l'arrêté d'autorisation n° 2013338-0003 du 24 décembre 2013 CP du 08/12/2014	M. GIRARDI M. MOGA	T S	
Commission départementale de la sécurité routière-Assemblée plénière	Décret n°65.1048 du 02.12.1965 Décret n°2006.655 du 07.06.2006 Arrêté n°2008 119 13 du Préfet de Lot-et-Garonne du 28.04.2008	Mme LAULAN M. BOCQUET M. DEZALOS Mme BONFANTI-DOSSAT	T T S S	
Commission départementale de la sécurité routière-Section spécialisée enseignement de la conduite des véhicules à moteur et formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur	Décret n°65.1048 du 02.12.1965 Décret n°2006.655 du 07.06.2006 Arrêté n°2008 119 13 du Préfet de Lot-et-Garonne du 28.04.2008	Mme LAULAN M. BOCQUET	T S	
Commission départementale de la sécurité routière-Section spécialisée formation des conducteurs responsables d'infraction	Décret n°65.1048 du 02.12.1965 Décret n°2006-655 du 07.06.2006 Arrêté n°2008 119 13 du Préfet de Lot-et-Garonne du 28.04.2008	Mme LAULAN M. BOCQUET	T S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* / *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Commission départementale de la sécurité routière-Section spécialisée fourrières	Décret n°65.1048 du 02.12.1965 Décret n°2006.655 du 07.06.2006 Arrêté n°2008 119 13 du Préfet de Lot-et-Garonne du 28.04.2008	Mme LAULAN M. BOCQUET	T S	
Commission départementale de la sécurité routière-Section spécialisée manifestations sportives et homologation de circuits	Décret n°65.1048 du 02.12.1965 Décret n°2006.655 du 07.06.2006 Arrêté n°2008 119 13 du Préfet de Lot-et-Garonne du 28.04.2008	Mme LAULAN M. BOCQUET	T S	
Commission départementale de signalisation routière	Délibération du 26.02.1997 Délibération n°97.1072 du Préfet de L et Gne du 28.04.1997	M. CASSANY		
Commission d'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur	Délibération du 24.06.1993	M. DREUIL M. MERLY	T S	
Euro-Sud - Conseil d'administration	Délibération du 05.11.1992	M. CAMANI M. CASSANY		
Groupe de pilotage de lutte contre le bruit	Loi n°92.1444 du 31.12.1992 article 13 Lettre du 24.03.1997 du préfet	M. CASSANY		
Société des autoroutes du Sud de la France	Statuts Arrêté interministériel du 26.03.1976 Délibération CP du 25.04.2003	M. CASSANY		
Sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport	Délibération C.P du 05.11.2004	M. CASSANY		
VNF - Commission territoriale des voies navigables de l'Entre-Deux-Mers	Délibération CP du 09.11.2001	M. CASSANY		
VNF - Commissions territoriales des Voies Navigables de France	Délibération CP du 04.04.2003	M. CASSANY		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* / *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
VNF - Consortium pour la modernisation et le développement des voies navigables Atlantique-Méditerranée		M. CASSANY		
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE LA LOGISTIQUE				
Service de l'assemblée				
CDCI – Commission chargée de proclamer les résultats des élections à la commission départementale de coopération intercommunale	Délibération CP du 15.06.2001	M. DREUIL		
Commission consultative départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité	Décret 95.260 du 08.03.1995 Arrêté préfectoral du 02.10.1995	M. CALMETTE M. MASSET M. MERLY M. COSTES Mme LAMY M. BOCQUET	T T T S S S	
Commission de recensement des votes pour les élections à l'assemblée des communautés européennes	Art.14 du décret n°79.160 du 28.02.1977 Délibération du 27.03.1998	M. DREUIL		
Commission de recensement des votes pour les élections législatives	Délibération du 27.03.1998	M. BILIRIT		
Commission de recensement des votes pour les élections régionales	Délibération du 27.03.1998	M. DREUIL		
Commission départementale de présence postale territoriale du Lot-et-Garonne	Délibération CP du 29.06.2007	M. DREUIL M. CONSTANS M. BORIE M. MERLY	T T S S	
Commission départementale des services en milieu rural	Délibération du 27.10.1994 Délibération du 11.07.2005	Mme SALLES M. LACOMBE Mme LAULAN M. CONSTANS		Représentation par arrondissement
Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics	Délibération du 27.03.1998 Délibération CP du 09.10.2009	Mme SALLES M. MOGA M. CASSANY M. MERLY	T T S S	M. le Pdt du Cdptal : membre de droit + 4 membres (2 titulaires et 2 suppléants)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
DIRECTION DES POLITIQUES CONTRACTUELLES, DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME				
Aerospace Valley	Délibération du 09.11.2005	M. CAMANI		
Aerotec	Délibération du 09.11.2005	M. CAMANI		
Agence Aquitaine Développement Innovation	Ex Agence Régionale de Développement Industrie	M. BILIRIT		Le Pdt du Conseil départemental ou son représentant
Agence de coopération internationale INTERCO-Aquitaine	Délibération CP du 19.06.2009	M. BILIRIT		
Agropôle - Commission de coordination de la ZAC d'Agropôle	Délibération du 28.05.1998 Convention du 14.01.1999	M. BILIRIT Mme BRANDOLIN-ROBERT		M. le Pdt du Cdptal : président ès qualité
Agropôle Entreprises - Conseil d'administration	Délibération du 12.11.1993	M. BILIRIT M. GIRARDI M. DREUIL Mme BRANDOLIN-ROBERT		
Agropôle Services - Conseil d'administration	Délibération CP du 03.09.1999	M. BARRAL M. BILIRIT M. CAMANI Mme BRANDOLIN-ROBERT M. BOCQUET M. DREUIL	T T T T T S	
Aquitaine Cap Métiers	Délibération CP du 20.05.2011	M. BILIRIT		
Association départementale des logis de France - Conseil d'administration	Délibération CG du 24.10.2014	Mme TONIN M. BARRAL M. GIRARDI Mme LALAURIE		Statuts : 4 membres
Association mixte de la Vallée du Dropt	Délibération du 18.06.1999	M. COSTES M. CAMANI Mme LALAURIE		
CO.CO.ECO - Commission consultative économique d'Agen-La Garenne	Délibération CP du 24.03.2006	M. LACOMBE M. BOCQUET		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Comité départemental du tourisme	Délibération CG du 24.10.2014	M. BARRAL M. BILIRIT Mme SALLES Mme GARGOWITSCH Mme LAURENT M. GIRARDI M. CALMETTE Mme BETEILLE M. BOCQUET Mme SUPPI M. MOGA		
Comité national de suivi du programme opérationnel du fonds social européen 2014-2020	Délibération de la CP du 13/10/2014	M. BILIRIT M. COSTES	T S	
Comité régional du tourisme d'Aquitaine	Délibération CP du 23.07.2010	M. BARRAL M. BILIRIT		
Commission de suivi de site SEVESO AS - EUTICALS à Tonneins (CSS)	Décret n°2012-189 du 7 février 2012 Délibération CP du 13.09.2005	M. BILIRIT M. MOGA	T S	
Commission de suivi de site SEVESO AS - SOGEBAL à Nérac (CSS)	Décret n°2012-189 du 7 février 2012 Délibération CP du 13.09.2005	M. LACOMBE Mme TONIN	T S	
Commission de suivi de site SEVESO AS: ATPM à Frespech (CSS)	Décret n°2012-189 du 7 février 2012 Délibération CP du 13.09.2005	Mme SALLES M. BARRAL	T S	
Commission de suivi des sites SEVESO AS - EUTICALS, DE SANGOSSE, GRUEL FAYER à Agen (CSS)	Décret n°2012-189 du 7 février 2012 Délibération CP du 13.09.2005	M. DELBREL M. DEZALOS	T S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Commission départementale d'adaptation du commerce rural	Délibération CP du 20/01/2012	Mme GONZATO-ROQUES M. DEZALOS Mme PAILLARES Mme SUPPI M. BILIRIT Mme LAURENT Mme LAMY M. MERLY	T T T T S S S S	Deux personnalités qualifiées : - M. Michel DREANO (ancien Pdt de la Chambre de métiers et de l'artisanat) - M. J-Claude MAXANT (membre de la Commission Aménagement du territoire et urbanisme de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois).
Conseil de développement du Pays Val de Garonne Gascogne	Délibération CP du 07.11.2003	M. HOCQUELET Mme LAULAN M. MOGA		
Entente interdépartementale du Bassin du Lot - Conseil d'administration	Délibération CP du 13.09.2013	M. BARRAL M. CASSANY M. CAMANI M. BORIE Mme LALAURIE Mme JOFFROY M. MASSET Mme GARGOWITSCH M. LEPERS Mme SUPPI	T T T T T S S S S S	
IFTS - Institut de la filtration et des techniques séparatives liquide solide	Délibération du 05.06.1981	M. BILIRIT M. DELBREL M. BARRAL Mme BRICARD	T T S S	
Initiative Lot-et-Garonne	Délibération du 18.06.1999	M. BILIRIT M. MOGA	T S	
Initiative Val de Garonne	Délibération CP du 11.10.2002	M. GIRARDI M. MOGA	T S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Institution interdépartementale Pôle Sud-Ouest	Délibération du 10.10.2001	M. CALMETTE M. BILIRIT M. CAMANI M. GIRARDI M. MERLY M. BOCQUET		M. le Pdt du Cdptal : président ès qualité
Maison de l'Aquitaine à Paris	Délibération CG du 24.10.2014	M. BORIE		
Relais départemental des gîtes ruraux de France et du tourisme vert de Lot-et-Garonne - Conseil d'administration	Délibération du 07.11.1988	Mme GARGOWITSCH		
SMAD - Syndicat mixte de l'aérodrome départemental - Comité syndical	Délibération CP du 18.07.2008	M. DREUIL M. DEZALOS Mme LAURENT M. LACOMBE Mme LAMY M. DELBREL M. BOCQUET M. CHOLLET M. CASSANY Mme JOFFROY Mme SALLES M. BILIRIT M. MASSET Mme BRANDOLIN-ROBERT M. MERLY Mme BRICARD	T T T T T T T T S S S S S S S S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
SMIDEM - Syndicat mixte de développement économique du Marmandais- Comité syndical	Délibération CG du 24.10.2014	Mme LAULAN M. GIRARDI M. HOCQUELET Mme BORDERIE M. CAMANI M. MASSET Mme TONIN Mme MAILLOU M. MOGA Mme LALAURIE Mme DUCOS Mme BETEILLE M. MERLY M. LEPERS	T T T T T T T T T T T T S S	
Société d'économie mixte de gestion du parc des expositions d'Agen	Délibération CP du 16.07.2004	M. DEZALOS		
Syndicat mixte du Confluent 47-Comité syndical	Délibération CP du 12.09.2008	Mme TONIN M. BILIRIT M. LACOMBE Mme PAILLARES M. GIRARDI Mme LAULAN M. MERLY Mme DUCOS		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Syndicat mixte du Pays de l'Agenais-Comité syndical	Statuts Délibération CP du 17.06.2011	M. CAMANI M. DREUIL Mme LAURENT M. DEZALOS Mme LAMY Mme SALLES M. BARRAL M. BOCQUET Mme BRANDOLIN-ROBERT M. CHOLLET Mme KHERKHACH M. CONSTANS Mme BONFANTI-DOSSAT M. DELBREL Mme BRICARD	T T T T T T T T T T T T T T T	Modification des statuts votée en comité syndical le 16/03/2015: le Pdt du Cdptal ou son représentant et les 14 Conseillers départementaux du périmètre
Syndicat mixte du site du M.I.N. d'Agen Boé-Comité syndical	Délibération CP du 07.11.2008	M. GIRARDI M. DEZALOS M. BARRAL Mme LAMY M. CHOLLET M. DREUIL M. BILIRIT M. CASSANY Mme SALLES M. BOCQUET	T T T T T S S S S S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot-Comité syndical	Statuts Délibération CP du 13.09.2013	M. BORIE Mme GARGOWITSCH M. CALMETTE Mme GONZATO-ROQUES M. CASSANY Mme JOFFROY M. MASSET Mme TONIN Mme SALLES M. BARRAL M. COSTES Mme DHELIAS Mme SUPPI M. LEPERS M. PUDAL Mme BETEILLE M. MOGA Mme DUCOS M. MERLY M. CHOLLET	T S T S T S T S T T S S T T T T S S S S	Modification de la représentation suite au nouveau découpage cantonal : passe de 15 à 10 élus titulaires et même nombre de suppléants
Syndicat mixte pour l'aménagement du Pays d'Albret - Porte de Gascogne - Comité syndical	Statuts Délibération CP du 20.04.2001	M. LACOMBE Mme TONIN M. MASSET Mme PAILLARES M. DREUIL		M. le Président du Conseil général ou son représentant nommément désigné par lui + 4 conseillers départementaux des cantons
Syndicat mixte pour le développement économique du Néracais-Comité syndical	Délibération du 21.04.2011	Mme PAILLARES M. MASSET Mme TONIN M. LACOMBE M. BILIRIT Mme SUPPI M. MERLY		
Xylofutur Pôle de compétitivité - Commission Bois	Délibération CP du 23/05/2014	M. BARRAL	T	Suppléant : M. Alain BARAT, ingénieur principal à la DAFE

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE				
Syndicat mixte ouvert Lot-et-Garonne Numérique - Comité syndical	Délibération CP du 13.09.2013	M. CAMANI M. BILIRIT Mme GARGOWITSCH Mme BRANDOLIN-ROBERT M. DEZALOS M. DREUIL Mme LAULAN M. MOGA	T T T T S S S S	

DEVELOPPEMENT DURABLE

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
DIRECTION DE L'EDUCATION, DES SPORTS ET DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES				
CAUE - Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement - Représentant des collectivités locales	Loi n°77.2 du 03.01.1977	M. MASSET Mme GARGOWITSCH M. CASSANY Mme TONIN Mme BETEILLE M. BOCQUET		

EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apres renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
DIRECTION DE L'EDUCATION, DES SPORTS ET DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES				
CIO d'Agen - Centre d'information et d'orientation d'Agen	Arrêté ministériel du 30.04.1958 Délibération CP du 12.09.2008	M. LACOMBE Mme KHERKHACH	T S	
Cité scolaire de Marmande - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 20.02.2015	Mme MAILLOU M. HOCQUELET M. BILIRIT Mme BORDERIE	T T S S	Personnalité désignée par le CG: M. Jean-Claude Feyrit Désignée par l'IA sans avis du CG: M. William Fort
Collège d'Agen - Jasmin-les-Iles - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 20.02.2015	M. DREUIL Mme BRANDOLIN-ROBERT Mme LAURENT M. BOCQUET	T T S S	Personnalité désignée par l'IA: M. Bernard Berthoumieux Personnalité désignée par le CG: Mme Josette Betoulières
Collège d'Agen - Joseph Chaumié - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 20.02.2015	Mme LAURENT M. CHOLLET M. DREUIL Mme BRANDOLIN-ROBERT	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : M. Bertrand Solès Désignée par l'IA: Mme Jeanne Perucho
Collège d'Agen - Louis Ducos-du-Hauron - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985	M. DEZALOS Mme BRICART Mme LAMY M. DELBREL	T T S S	Personnailité proposée par l'IA après avis du CG: M. Christian Pouyanne
Collège d'Agen - Paul Dangla - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985	Mme LAMY M. CHOLLET M. DEZALOS M. CONSTANS	T T S S	Personnalité proposé par l'IA après avis du CG: M. Blaise Quenum-Possy-Berry

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apres renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Collège d'Aiguillon - Stendhal - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 29.07.2011	M. MASSET Mme DUCOS Mme TONIN M. MERLY	T T S S	Personnailité proposé par l'IA après avis du CG: Mme Marie-Pascale Guyard
Collège de Bon-Encontre - La Rocal - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 19.03.2010	M. DEZALOS Mme LAMY Mme LAURENT M. DREUIL	T T S S	Personnalité proposée par l'IA après avis du CG : Mme Hafida Kouach
Collège de Casseneuil - Gaston Carrère - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985	Mme JOFFROY Mme BETEILLE M. CASSANY M. PUDAL	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : Mme Jeanine Lapeyre Désignée par l'IA sans avis CG: Mme Dubreuil
Collège de Casteljaloux - Jean Rostand - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 20.02.2015	M. GIRARDI Mme LAULAN M. MASSET Mme TONIN	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : M. Dominique Rousset Désignée par l'IA sans avis CG: M. Patrick Goujon
Collège de Castelmoron-sur-Lot - Lucie Aubrac - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985	Mme DHELIAS M. MOGA Mme TONIN Mme BETEILLE	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : M. José Arsac Désignée par l'IA sans avis CG: M. Holtzscherer

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apres renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Collège de Castillonnès - Jean Boucheron - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985	M. COSTES Mme DHELIAS M. CALMETTE Mme GONZATO-ROQUES	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : Mme Edith Labonne Désignée par l'IA sans avis CG: Mme Ginette Marche
Collège de Duras - Lucien Sigala - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération du 11.07.2005 CP du 20/02/2015	M. CAMANI Mme HAURE-TROCHON Mme DHELIAS M. COSTES	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : M. André Baritaud Désignée par l'IA sans avis CG: M. Patrick Rouge
Collège de Fumel - Jean Monnet - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 13.09.2013	Mme GARGOWITSCH M. BORIE Mme GONZATO-ROQUES M. BARRAL	T T S S	Personnalité proposée par l'IA après avis du CG: M, Patrick Arrassus
Collège de Lavardac - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985	Mme TONIN M. MASSET M. LACOMBE M. PAILLARES	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : M. Pierre Taulet Désignée par l'IA sans avis CG: M. Jean-Louis Moreno
Collège de Marmande - Jean Moulin - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985	M. BILIRIT Mme BORDERIE M. HOCQUELET Mme MAILLOU	T T S S	Personnalité proposée par l'IA après avis du CG: M. Antoine Le Chevalier

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apres renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Collège de Mas d'Agenais - Daniel Castaing - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 29.03.2013	M. GIRARDI Mme LAULAN M. BILIRIT Mme MAILLOU	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : M. Patrick Parage Désignée par l'IA sans avis du CG: Mme Christiane Landier
Collège de Mézin - Armand Fallières - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 20/02/2015	M. LACOMBE Mme PAILLARES M. GIRARDI Mme LAULAN	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : M. Paul Lafontan Désignée par l'IA après avis du CG: Mme Chantal Plantecoste
Collège de Miramont-de-Guyenne - Didier Lamoulie - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération du 11.07.2005	M. COSTES Mme DHELIAS M. CAMANI Mme HAURE-TROCHON	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : M. Daniel Verger Désignée par l'IA sans avis CG: M. Roger Peron
Collège de Monflanquin - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 20/02/2015	M. CALMETTE Mme GONZATO-ROQUES M. BORIE Mme GARGOWITSCH	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : Mme Nathalie Founaud-Veysset Désignée oar l'IA sans avis CG: Mme Sandrine Lagleyze
Collège de Monsempron-Libos - Kléber Thoueillès - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 13.09.2013	M. BORIE Mme GARGOWITSCH M. CALMETTE M. BARRAL	T T S S	Personnalité proposée par l'IA sur avis du CG: Mme Françoise Sauzay

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apres renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Collège de Nérac - Henri de Navarre - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 20/02/2015	M. LACOMBE Mme PAILLARES M. MASSET Mme TONIN	T T S S	Personnalité proposée par l'IA après avis du CG: Mme Alexia Dufau
Collège de Penne d'Agenais - Damira Asperti - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 29.07.2011	M. BARRAL Mme SALLES Mme JOFFROY M. CASSANY	T T S S	Personnalité proposée par l'IA après avis du CG: M. Michel Crehen
Collège de Port-Sainte-Marie - Jacques Delmas de Grammont - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 11.05.2012	Mme TONIN Mme DUCOS M. MASSET M. MERLY	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : Mme Martine Cocchio Désignée par l'IA sans avis CG: M. Charles Henry Thouens
Collège de Sainte-Livrade-sur-Lot - Paul Froment - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985	M. CASSANY M. PUDAL Mme JOFFROY Mme BETEILLE	T T S S	Personnalité désignée par le CGal : Mme Jeanine Prades Désignée par l'IA sans avis CG: M. Patrick Vielmas
Collège de Tonneins - Germillac - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 29.07.2011 Délibération CP du 29.03.2013	M. BILIRIT M. MOGA Mme BORDERIE Mme LALAURIE	T T S S	Personnalité proposée par l'IA après avis du CG : M. Jérôme Fattacciolo

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apres renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Collège de Villeneuve-sur-Lot - Anatole France - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 20.02.2015	M. CASSANY Mme SUPPI Mme JOFFROY M. LEPERS	T S T S	Personnalité désignée par le CGal :Mme Ghislaine Dourneau Désignée par l'IA sans avis CG: M. Patrick Figeac
Collège de Villeneuve-sur-Lot - André Crochepierre - Conseil d'administration	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 07.09.2001	M. CASSANY Mme SUPPI Mme JOFFROY M. LEPERS	T T S S	Personnalité proposée par l'IA sur avis du CG: M. Gérard Fournaud
Collège d'enseignement privé sous contrat d'association - Agen collège Félix Aunac - Organe de gestion	Loi n°86.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.348 du 20.03.1985	M. CHOLLET		
Collège d'enseignement privé sous contrat d'association - Agen collège Sainte-Foy - Organe de gestion	Loi n°86.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.348 du 20.03.1985	Mme BRANDOLIN-ROBERT		
Collège d'enseignement privé sous contrat d'association - Casseneuil collège Saint-Pierre - Organe de gestion	Loi n°86.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.348 du 20.03.1985	M. PUDAL		
Collège d'enseignement privé sous contrat d'association - Casteljaloux collège Sainte-Marie - Organe de gestion	Loi n°86.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.348 du 20.03.1985	Mme LAULAN		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apres renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Collège d'enseignement privé sous contrat d'association - Marmande collège Notre-Dame-de-la-Salle - Organe de gestion	Loi n°86.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.348 du 20.03.1985	M. HOCQUELET		
Collège d'enseignement privé sous contrat d'association - Monbahus collège Notre-Dame - Organe de gestion	Loi n°86.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.348 du 20.03.1985	Mme GONZATO-ROQUES		
Collège d'enseignement privé sous contrat d'association – Nérac – Collège Sainte-Claire	Loi 85-97 du 25/01/85 Décret 85-348 du 20.03.1985	Mme PAILLARES		
Collège d'enseignement privé sous contrat d'association - Tonneins collège Saint-Jean - Organe de gestion	Loi n°86.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.348 du 20.03.1985	M. MOGA		
Collège d'enseignement privé sous contrat d'association - Villeneuve-sur-Lot collège Sainte-Catherine - Organe de gestion	Loi n°86.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.348 du 20.03.1985	M. CASSANY		
Collège du Passage - Théophile de Viau - Conseil d'administration	Délibération CP du 15.10.2010 Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret n°85.924 du 30.08.1985 Délibération CP du 20.02.2015	Mme LAURENT M. BOCQUET M. DREUIL Mme BRANDOLIN-ROBERT	T T S S	Personnalité proposée par l'IA après avis du CG: M. Bernard Bourgarel
Commission de concertation de l'enseignement privé sous contrat de l'Académie de Bordeaux	Décret 89-789 du 23.10.1989 Délibération CP du 31.03.2011	M. LACOMBE Mme BRANDOLIN-ROBERT	T S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apres renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN)	Loi n°83.663 du 22.07.1983 Loi n°85.97 du 25.01.1985 Décret du 21.08.1985 Délibération CP du 20.04.2001 Délibération CP du 12.09.2008 Délibération CP du 28.05.2010 Délibération CP du 19.09.2013 Délibération CG du 24.10.2014	M. DEZALOS Mme TONIN Mme SALLES Mme DUCOS Mme KHERKHACH Mme LAURENT M. CALMETTE M. BILIRIT Mme SUPPI M. MOGA	T T T T T S S S S S	
Handiscol – Groupe départemental de coordination	Statuts Circulaire interministérielle du 19/11/1999 (ministère de l'Enseignement scolaire et de l'emploi Solidarité	M. LACOMBE M. MERLY	T S	Intégré au sein du Comité Départemental consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).
Inspection Académique – Comité de suivi paritaire pour la mise en œuvre de la convention éducative	Délibération du 26.02.1997 Délibération CP du 12.09.2008	M. LACOMBE Mme JOFFROY Mme KHERKHACH		
Inspection Académique – Conseil académique de l'Education Nationale	Décret n°91.106 du 25.01.1991 Délibération CP du 06.10.2006	M. LACOMBE Mme SUPPI	T S	
Jury de sélection régional du grand prix d'architecture pour les constructions scolaires et universitaires	Délibération CP du 15.06.2001	M. MASSET		
Plan Social Etudiant – Commission de site d'Agen	Statuts Délibération CP du 12.09.2008	M. LACOMBE		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apres renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Réseau CANOPE	Décret 2014-1631 du 26/12/2014	M. LACOMBE M. MERLY	T S	Ancien CRDP Le Président de l'ADF choisit le Pdt du Conseil dptal ou son représentant appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration.
Réseau CANOPE - Comité consultatif de l'Atelier 47 du réseau CANOPE	Décret 2014-1631 du 26/12/2014	M. LACOMBE		
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT				
GART (groupement des autorités responsables de transport) - Réunions statutaires	Délibération du 20.02.2007 Délibération CP du 12.09.2008 Délibération CP du 20.02.2009	M. CASSANY M. MOGA	T S	

CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apres renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
DIRECTION DE LA COMMUNICATION				
Comité de pilotage du Conseil général des jeunes	Délibération du 07.03.2002	Mme MAILLOU Mme LAMY Mme KHERKHACH		
DIRECTION DE LA CULTURE				
ADEM/Florida – Conseil d'administration	Statuts	Mme JOFFROY Mme LAMY M. DEZALOS M. CHOLLET	T T S S	
Agence régionale E.C.L.A. (Ecrit, Cinéma, Livre et Audiovisuel)		Mme JOFFROY		
Association des amis du musée du machinisme agricole en Lot-et-Garonne – Conseil d'administration	Statuts de l'association (23.05.2001)	Mme SALLES M. DELBREL M. DEZALOS M. GIRARDI M. DREUIL M. MERLY Mme BETEILLE M. MOGA		
Commission départementale de protection des objets mobiliers	Décret n°71.859 du 19.10.1971 Décret du 19.01.1994 Arrêté préfectoral du 09.12.2002	M. LACOMBE M. MERLY M. MASSET M. CHOLLET	T T S S	
Conseil académique des langues régionales	Décret 31.07.2001	M. CALMETTE		
FRAC – Fonds régional d'art contemporain d'Aquitaine	Statuts	Mme JOFFROY M. CONSTANS	T S	
Groupe de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle en Aquitaine	Délibération CP du 19.05.2006	M. LACOMBE Mme SUPPI		
Pollen pour la gestion du centre d'accueil d'artistes à Monflanquin	Statuts Délibération CP du 13.09.2013	Mme GONZATO-ROQUES Mme JOFFROY Mme SUPPI		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
		Apres renouvellement		
Section départementale de la commission régionale du patrimoine et des sites	Délibération CP du 18.06.2004 Délibération du 11.07.2005	Mme TONIN M. CONSTANS M. MASSET M. MERLY	T T S S	
DIRECTION DE L'EDUCATION, DES SPORTS ET DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES				
Comité consultatif du Fonds de développement de la vie associative (au niveau régional)	Décret 2011-2121 du 30.12.2011	Mme JOFFROY		Président du Conseil départemental ou son représentant
Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la vie Associative de Lot-et-Garonne (CDJVA)	Décret 2006-665 du 07.06.2006 Arrêté du Préfet n°2014007-0008 du 18 mars 2014: membre: le PCG ou son représentant	Mme JOFFROY		Ancien conseil dptal de l'éducation populaire et de la jeunesse
UNSS - Union nationale du sport scolaire - Conseil départemental	Décret du 13.03.1986	M. BORIE		

AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

D signation des Commissions et rattachement	Textes de base	Repr sentation nominative Apr s renouvellement	Repr s. num r. du C. Gal	Observations
DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE LA FORET ET DE L'ENVIRONNEMENT				
ACMG - Association climatologique de la Moyenne Garonne - Participation au comité de gestion	Statuts	M. GIRARDI Mme GARGOWITSCH M. MASSET M. BOCQUET		
Aquitanima - Assemblée générale	Statuts	M. DEZALOS		
Association départementale de lutte contre les maladies du bétail - Conseil d'administration	Statuts de l'Association - Article 8	M. COSTES		
Association du conservatoire végétal régional d'Aquitaine	Statuts	M. COSTES		le Pdt du Cdptal ou son représentant
Association foncière de remembrement de Caumont-sur-Garonne	Délibération CP du 02.07.2010	Mme BORDERIE		
Association foncière de remembrement de Duras et de Saint-Sernin	Délibération CP du 19.06.2009	M. CAMANI		
Association foncière de remembrement de Feugarolles et de Lavardac	Délibération CP du 24.07.2009	Mme TONIN		
Association foncière de remembrement de Grézet-Cavagnan	Délibération CP du 19.06.2009	M. GIRARDI		
Association foncière de remembrement de Jusix et de Couthures-sur-Garonne	Délibération CP du 07.11.2008 Délibération CG du 24.10.2014	M. HOCQUELET		
Association foncière de remembrement de Laffite-sur-Lot	Délibération CP du 23.07.2010	M. MOGA		
Association foncière de remembrement de Lévignac de Guyenne	Délibération CP du 11.09.2009	M. CAMANI		
Association foncière de remembrement de Meilhan-sur-Garonne	Délibération CP DU 04.12.2009 Délibération CG du 24.10.2014	Mme MAILLOU		
Association foncière de remembrement de Nérac	Délibération CP du 24.07.2009	M. LACOMBE		
Association foncière de remembrement de Saint-Léon	Délibération CP du 02.07.2010	M. MASSET		
Association foncière de remembrement de Saint-Pierre-sur-Dropt	Délibération CP du 18.07.2008	M. CAMANI		

D signation des Commissions et rattachement	Textes de base	Repr sentation nominative Apr s renouvellement	Repr s. num r. du C. Gal	Observations
Association foncière de remembrement de Saint-Sauveur-de-Meilhan	Délibération CP du 17.09.2010 Délibération CG du 24.10.2014	Mme MAILLOU		
Association foncière de remembrement de Villefranche-du-Queyran	Délibération CP du 02.07.2010	Mme LAULAN		
Association foncière de remembrement du Temple-sur-Lot	Délibération CP du 12.09.2008	M. PUDAL		
Associaton foncière de remembrement de Pardaillan et de Baleyssagues	Délibération CP du 11.09.2009	M. CAMANI		
CACG - Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne - Commission hydraulique du conseil d'administration	Statuts	M. CALMETTE M. MERLY	T S	
CACG - Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne - Conseil d'administration	Statuts de la Compagnie	M. CALMETTE		
CDCEA-Commission départementale de consommation des espaces agricoles	Article L.112-1 du Code rural et de la pêche maritime Délibération CP du 20 avril 2012	M. GIRARDI		Représentation de l'ADF.
CDOA - Commission départementale d'orientation de l'agriculture	Arrêtés préfectoraux des 15.03.2007 et 26.03.2007	M. GIRARDI M. MERLY Mme SALLES	T S S	Le Pdt du Cdptal ou son représentant
CDOA - Commission départementale d'orientation de l'agriculture - Section agriculteurs en difficulté	Arrêté préfectoral du 26.03.2007 Délibération CP du 17.06.2011	M. GIRARDI M. MASSET M. MERLY	T S S	Le Pdt du C.Dptal ou son représentant
Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne - Commission d'établissement des listes électorales de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture	Article R.511.16 du Code Rural et de la Pêche Maritime Arrêté préfectoral du 17.08.2012	M. GIRARDI		Désignation d'un maire par le C.Dptal
Club des territoires Un Plus Bio	délibération CG du 25/11/2013	M. GIRARDI		
Comité consultatif pour la gestion de la réserve naturelle de La Mazière	Loi du 13/02/1984 Arrêté préfectoral du 21.11.2006	Mme LAULAN		
Comité consultatif pour la gestion de la réserve naturelle de la frayère d'aloses	Arrêté préfectoral du 21.11.06 Délibération CP du 12.09.2008	M. DEZALOS		

D signation des Commissions et rattachement	Textes de base	Repr sentation nominative Apr s renouvellement	Repr s. num r. du C. Gal	Observations
Comité de Bassin Adour Garonne	Loi du 13.07.1984 Décret du 19.09.1986 Arrêté ministériel du 12.12.1986 et 19.03.1987 Délibération CP du 24.04.2014	M. GIRARDI		
Comité de pilotage du programme agri-environnement	Délibération du 27.10.1994 Règlement européen (30.06.1992)	M. GIRARDI M. MOGA	T S	
Comité de suivi du Plan de Gestion des Etiages Dropt	Loi sur l'eau (03.01.1992) SDAGE (24.06.1996) Délibération du 26.06.2003	M. COSTES M. MERLY	T S	
Comité d'élaboration du Plan de Gestion des Etiages Lot	SDAGE (24.06.1996) Délibération du 26.06.2003	M. CASSANY Mme LALAURIE	T S	
Comité régional de pilotage de la charte aquitaine Bois Construction Environnement 2006-2010	Délibération du 26.06.2006	M. GIRARDI Mme DUCOS	T S	
Commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome d'Agen-La Garenne	Délibération CP du 02/11/2000	M. DEZALOS M. BOCQUET	T S	
Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Lot-et-Garonne	Décret 2006-665 du 07.06.2006 Délibération CP du 06.10.2006 Arrêté préfectoral n° 2014.358.0001 du 24/12/2014	Mme TONIN M. MERLY M. MASSET M. BOCQUET	T T S S	Le Pdt du Cdptal : membre de droit ou son représentant
Commission départementale de l'agrométéorologie	Délibération du 11.02.1982	M. GIRARDI M. BARRAL Mme DHELIAS M. MERLY M. BOCQUET		
Commission départementale de l'équarissage	Article 274 du Code Rural	M. COSTES		
Commission départementale des risques naturels majeurs	Décret 2006-665 du 07.06.2006 Arrêté du 14.09.2006 Délibération CP du 10.11.2006	M. GIRARDI M. MERLY M. BILIRIT Mme BETEILLE	T T S S	

D signation des Commissions et rattachement	Textes de base	Repr sentation nominative Apr s renouvellement	Repr s. num r. du C. Gal	Observations
Commission locale de l'Eau du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Nappe profonde de Gironde	Délibération CP du 10.12.2004 Délibération CG du 24.10.2014	Mme MAILLOU		
Commission locale de l'eau du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la vallée de la Garonne	Délibération CP du 15.05.2009	M. GIRARDI		
Commission locale de l'Eau du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du Ciron	Délibération CP du 12.09.08	Mme LAULAN		
Commission locale de l'eau du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du Dropt	L.212-4 du code de l'environnement Décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 CP du 08 décembre 2014	M. COSTES		
Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR)	Arrêté du 05.10.2007 de la Préfecture de Région Délibération CP du 07.12.07	M. MASSET M. MERLY	T S	
Commission régionale Forêt et Produits Forestiers (CRFPF)	Délibération CP du 15.02.2013	Mme TONIN		
Commission territoriale des nappes profondes	Délibération CP du 19.05.2006	Mme GARGOWITSCH		
Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)	Délibération CP du 06.10.2006	Mme GARGOWITSCH M. BOCQUET M. BARRAL Mme BETEILLE	T T S S	
CUMA - Commission départementale de contrôle de vérification	Délibération du 13.12.1983	M. GIRARDI Mme DHELIAS M. MERLY		
Groupe de travail Directive Cadre	Délibération C.P du 05.11.2004	M. GIRARDI M. MERLY		
Réseau Natura 2000	Directives européennes Délibération CP du 31/03/2011	Mme TONIN		
SMEAG - Syndicat mixte pour l'aménagement de la Garonne	Statuts du Syndicat	M. GIRARDI M. MOGA		
SOGAP - Conseil d'administration	Code Rural Art. L141-6 Delib CP 17/01/2014	M. MASSET M. MERLY	T S	

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Syndicat Départemental des Collectivités Irrigantes (SDCI)	Délibération du 27.06.2013	M. MASSET M. GIRARDI Mme SALLES M. MERLY	T T S S	
Syndicat mixte ouvert (SMO) EPIDROPT	Délibération CP du 02.12.2011 Délibération CP du 13.09.2013	M. CAMANI Mme DHELIAS M. COSTES M. MOGA	T T S S	
ValOrizon - Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale	Délibérations des 28.11.2001, 25.04.2003 et 05.12.2003 Délibération CP du 30.04.2004 Délibération du 11.07.2005 Délibération CP du 04.11.2005 Délibération CP du 12.09.2008 Délibération AD du 31/03/2011	Mme TONIN Mme GARGOWITSCH M. BILIRIT Mme GONZATO-ROQUES M. MASSET Mme LAURENT Mme BETEILLE M. BOCQUET		

ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DIALOGUE SOCIAL				
Centre de gestion de la fonction publique territoriale 47 - Conseil d'administration	Délibération CP du 20 juin 2014	Mme PAILLARES Mme LAURENT		
CNFPT - Centre national de la fonction publique territoriale - Conseil d'orientation de la délégation interdépartementale	Loi modifiée n°84.53 du 26.01.1984 Loi n°84.594 du 12.07.1984 (article 15) Loi n°85.1221 du 22.11.1985 Délibération du 05.11.1988 Délibération CP du 12.09.2008 Délibération CG du 24.10.2014	M. DREUIL Mme SALLES M. CONSTANS	T S S	
Conseil de discipline et de recours (échelon régional)	Décret n°89.677 Article 18 du 18.09.1989 Délibération du 26.02.1990 Délibération du 27.10.1995 Délibération CP du 12.09.2008	Mme SALLES M. MOGA Mme MAILLOU Mme LAURENT Mme PAILLARES Mme BONFANTI-DOSSAT	T T T S S S	
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE LA LOGISTIQUE				
Service de l'assemblée				
ADF - Assises et réunions de l'assemblée des présidents des conseils généraux	Délibération CP du 20.11.1998	M. CAMANI M. CASSANY	T S	
ADF - Conférence permanente des Conseillers généraux	Délibération CP du 20.06.2008	M. BILIRIT M. MERLY		
ADF - Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire	Délibération CP du 20.04.2012	M. LACOMBE	T	Représentant de l'ADF
Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux - Commission de suivi	Délibération CP du 03.09.1999 Délibération CP du 12.09.2008 Délibération CG du 24.10.2014	M. DEZALOS M. MERLY	T S	
Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux - Conseil d'administration	Délibération CP du 03.09.1999 Délibération CP du 12.09.2008 Délibération CG du 24.10.2014	Mme LAURENT M. DREUIL M. DEZALOS M. MERLY		

D signation des Commissions et rattachement	*Textes de base*	*Repr sentation nominative* *Apr s renouvellement*	*Repr s. num r. du C. Gal*	Observations
Conseil départemental de sécurité civile	Délibération CP du 06.10.2006	M. MASSET M. CALMETTE M. COSTES M. PUDAL	T T S S	
Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la Mémoire de la Nation	Décret n°61.13.1995 du 19.12.1961 Délibération CP du 12.09.2008 Délibération CG du 24.10.2014	Mme LAURENT		
Jury d'Assises - Commission chargée de dresser la liste annuelle des jurés	Loi n°78.788 du 28.07.1978 Article 262 du Code de la procédure pénale Délibération du 27.10.1994	M. DREUIL Mme LAURENT M. LACOMBE Mme BONFANTI-DOSSAT Mme KHERKHACH		
Maison Centrale d'Eysses - Commission de surveillance	Article D.180 du Code de la procédure pénale Décret n°72.852 du 12.09.1972 Délibération du 27.03.1998	M. CASSANY M. LEPERS	T S	
Maison d'Arrêt d'Agen - Commission de surveillance	Article D.180 du Code la procédure pénale Décret n°72.852 du 12.09.1972 Délibération du 27.03.1998	M. DEZALOS Mme BONFANTI-DOSSAT	T S	
Observatoire départemental du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers	Délibération du 17.10.1997 Délibération du 15.12.1997 Arrêté préfectoral du 13.01.1998	M. MASSET M. CALMETTE Mme BETEILLE		

FINANCE, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'IMMOBILIER, DU CONTROLE DE GESTION ET DE LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES				
Alphagro - Assemblées ordinaires ou extraordinaires des copropriétaires de l'immeuble Alphagro situé sur la Z.A.C. du parc technologique de l'Agropôle	Délibération du 28.10.1994	M. DREUIL		
Association Cauterets Loisirs 47 (centre de vacances Relais du Lys) - Conseil d'administration	Statut de l'association 2007	Mme JOFFROY Mme PAILLARES Mme MAILLOU M. BORIE		
Caisse d'Epargne Aquitaine Nord	Statuts Délibération du 15.05.2000	M. DREUIL		
Commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL)	Décret n°2014-745 du 30 juin 2014 Délibérations CP du 12.09.14	Mme LAURENT M. DREUIL	T S	
Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP)	décret n° 2014-745 du 30 juin 2014 Délibération CP du 12/09/2014	Mme LAMY M. MERLY M.BILIRIT M. CHOLLET	T T S S	
Crédit Agricole - Caisse locale du Bruilhois en Agenais	Statuts du 17.12.2008	M. CONSTANS		
Restaurant inter-administratif - Conseil d'administration et commission de contrôle	Statuts de l'association de gestion du R.I.A. du 11.08.1983 Délibération du 03.04.1992	M. CHOLLET M. DREUIL		
SA HLM Ciliopée Habitat - Assemblée générale et conseil d'administration	Délibération CP du 07.07.2006	Mme SALLES		
SEM 47 - Société anonyme d'économie mixte d'aménagement du Lot-et-Garonne - Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires	Délibération du 24.06.2008 Délibération CP du 20.05.2011	M. DEZALOS		
SEM 47 - Société anonyme d'économie mixte d'aménagement du Lot-et-Garonne - Conseil d'administration	Statuts SEM (assemblée générale extraordinaire du 23.06.1986) Délibération du 05.06.1986 Délibération CP du 13.07.2012	M. DEZALOS M. BILIRIT M. MASSET M. BARRAL M. DELBREL Mme BRANDOLIN-ROBERT M. LEPERS		
Société d'économie mixte de la base de plein air du Temple-sur-Lot	Délibération CP du 30.04.2004	M. BORIE		
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE LA LOGISTIQUE				

Service des affaires juridiques et de la commande publique				
Association 3AR (Association Aquitaine des Achats Publics Responsables) - Assemblée générale	Délibération CP du 29.03.2013	M. DEZALOS		
Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics	Délibération du 15.05.1992	M. DEZALOS M. MERLY		

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE
Direction des Affaires Générales et de la Logistique
Service Assemblée

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE DROIT DU 2 AVRIL 2015

En application des articles L.3122-1, L.3122-4 et L.3122-5 du code départemental des collectivités territoriales, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est réuni le jeudi 2 avril 2015 afin de procéder à :

- L'élection du président du Conseil départemental (rapport 8002)
- La détermination de la composition de la commission permanente (rapport 8003)
- L'élection des membres de la commission permanente (rapport 8004)

La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de M. Pierre COSTES, doyen d'âge du Conseil départemental, assisté de Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, secrétaire de séance en sa qualité de benjamine de l'assemblée, et de Mme Cécile Inserra, directrice générale des services par intérim.

Après un discours introductif du président de séance, Mme BRANDOLIN-ROBERT procède à l'appel nominatif des conseillers départementaux (Cf liste d'émargement jointe en annexe).

Le président de séance constate que le quorum du deux tiers des membres du Conseil départemental présents (28) est atteint et que la réunion peut valablement se tenir. Il donne ensuite lecture des résultats des scrutins du 29 mars 2015.

I - ORDRE DU JOUR REGLEMENTAIRE

A / ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (rapport n° 8001) :

Le président de séance rappelle la procédure d'élection du président du Conseil départemental, prévue à l'article L.3122-1 du CGCT, à savoir élection au scrutin secret uninominal à la majorité absolue des membres du Conseil départemental (22 voix) aux 2 premiers tours, et à la majorité relative (plus grand nombre de voix) au 3ème tour.

Il invite les conseillers départementaux titulaires d'une délégation de vote à la remettre au secrétaire de séance. Mme BRICARD a donné pouvoir à M. DELBREL.

M. Pierre COSTES constate que l'urne est vide et que les 2 clefs de l'urne ont été remises par Mme Inserra respectivement à lui-même, président de séance, et à la secrétaire de séance.

Le président de séance ouvre le 1er tour de scrutin pour l'élection du président du Conseil départemental.

* **Appel à candidatures** : Le président de séance invite les candidats à la fonction de Président à se faire connaître, directement ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs conseillers départementaux.

M. BILIRIT présente la candidature de M. CAMANI au nom des élus de la majorité départementale.
Il n'y a aucune autre candidature.

* **Désignation de scrutateurs** : Le président de séance demande à chaque tendance politique de désigner un scrutateur pour veiller au dépouillement. Sont désignés M. Daniel BORIE pour la majorité départementale ainsi que M. Jean-Pierre MOGA et M. Christian DELBREL.

* **Présentation des modalités pratiques du scrutin** : Le président de séance précise que des bulletins et des enveloppes ont été mis en place sur la table à côté de l'isoloir.

* **Opération de vote** : Le secrétaire de séance appelle nominativement et par ordre alphabétique chaque conseiller départemental qui, après passage à l'isoloir, dépose son bulletin dans l'urne.

Le président de séance déclare clos le 1er tour de scrutin et invite les scrutateurs à le rejoindre à la table de dépouillement.

* **Dépouillement** : Le président et la secrétaire procèdent au dépouillement sous contrôle des scrutateurs et comptabilisent à haute voix les bulletins de vote.

* **Proclamation des résultats :**

Le président de séance déclare (Cf tableau de dépouillement officiel joint en annexe) :

- nombre d'inscrits : 42
- nombre de votants : 42
- nombre des abstentions : 0
- nombre de bulletins blancs : 16
- le nombre de bulletins nuls : 0
- les suffrages exprimés (votants – blancs, nuls et abstentions) : 26
  - : M. Camani : 26 voix.

La majorité absolue des membres du Conseil départemental étant de 22 voix, M. COSTES déclare M. Pierre CAMANI élu président du Conseil départemental.

M. COSTES invite M. CAMANI à prendre la présidence de l'assemblée.

B / <u>DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE (rapport 8002)</u> :

Après avoir rappelé les dispositions des articles L.3122-4 et L.3122-5 du CGCT, le président du Conseil départemental propose à l'assemblée de fixer à 42 élus la composition de la commission permanente soit, outre le Président du Conseil départemental, membre de droit, 12 vice-présidents et 29 membres.

Il soumet cette proposition au vote de l'assemblée au scrutin à main levée.

La proposition de composition de la commission permanente est adoptée par 28 voix pour et 14 abstentions.

Le président constate l'heure à haute voix : 10 h 48.

C / ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DES VICE-PRESIDENTS (rapport 8003) :

Le président rappelle que les candidatures aux différents postes de la commission permanente doivent être déposées auprès du Président dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de la commission permanente, soit à 11 h 48 au plus tard.

Il prononce ensuite un discours au Conseil départemental. M. MERLY prend la parole en précisant qu'il est remplacé dans le rôle de chef de file du groupe d'opposition qui va être constitué par M. Guillaume LEPERS qui prononce ensuite un discours. M. DELBREL fait à son tour une intervention en y associant Mme BRICARD, absente. Enfin, M. BILIRIT intervient au nom des élus de la majorité.

M. le Président conclut par un bilan de l'ancienne mandature et propose une rapide suspension de séance pour procéder à la traditionnelle photo de la nouvelle assemblée en attendant la fin du délai obligatoire pour la constitution de la commission permanente.

La séance est suspendue à 11 h 31.

La séance est reprise à 11 h 51 après constatation du quorum du deux tiers des membres du Conseil départemental présents (28). Le président constate qu'une seule liste a été déposée à 11 h 06 pour l'ensemble des sièges à pourvoir à la commission permanente. Conformément aux dispositions de l'article L. 3122-5 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

La liste des membres de la commission permanente, telle que détaillée ci-dessous, est distribuée aux conseillers départementaux :

Président de droit : Président du Conseil départemental : M. Pierre CAMANI

Vice-présidents :
* 1er vice-président : M. Patrick CASSANY
* 2ème vice-président : Mme Marie-France SALLES
* 3ème vice-président : M. Jacques BILIRIT
* 4ème vice-président : Mme Sophie BORDERIE
* 5ème vice-président : M. Raymond GIRARDI
* 6ème vice-président : Mme Catherine JOFFROY
* 7ème vice-président : M. Christian DEZALOS
* 8ème vice-président : Mme Sophie GARGOWITSCH
* 9ème vice-président : M. Daniel BORIE
* 10ème vice-président : Mme Laurence LAMY
* 11ème vice-président : M. Nicolas LACOMBE
* 12ème vice-président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres :
* 1er membre : M. Bernard BARRAL
* 2ème membre : Mme Danièle DHELIAS
* 3ème membre : M. Marcel CALMETTE
* 4ème membre : Mme Caroline HAURE-TROCHON
* 5ème membre : M. Pierre COSTES
* 6ème membre : Mme Hélène LAULAN
* 7ème membre : M. Jean DREUIL
* 8ème membre : Mme Françoise LAURENT
* 9ème membre : M. Joël HOCQUELET
* 10ème membre : Mme Emilie MAILLOU
* 11ème membre : M. Michel MASSET
* 12ème membre : Mme Marylène PAILLARES
* 13ème membre : M. Christian DELBREL
* 14ème membre : Mme Valérie TONIN
* 15ème membre : M. Christophe BOCQUET

* 16ème membre : Mme Nathalie BRICARD
* 17ème membre : M. Pierre CHOLLET
* 18ème membre : Mme Marie-Serge BETEILLE
* 19ème membre : M. Rémi CONSTANS
* 20ème membre : Mme Christine BONFANTI-DOSSAT
* 21ème membre : M. Guillaume LEPERS
* 22ème membre : Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
* 23ème membre : M. Alain MERLY
* 24ème membre : Mme Laurence DUCOS
* 25ème membre : M. Jean-Pierre MOGA
* 26ème membre : Mme Baya KHERKHACH
* 27ème membre : M. Pierre-Jean PUDAL
* 28ème membre : Mme Italina LALAURIE
* 29ème membre : Mme Patricia SUPPI

M. le président demande à M. Patrick CASSANY, 1er vice-président, de le rejoindre à la tribune où il prend place à sa droite.

M. le président donne lecture de la charte de l'élu local en application de l'article L.1111-1-1 du CGCT (document annexé).

II- ORDRE DU JOUR FACULTATIF

Ainsi que le permet l'article L.3121-22 du CGCT, après l'élection de sa commission permanente, le conseil départemental peut :

- former ses commissions,
- procéder à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,
- déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la commission permanente conformément aux dispositions de l'article L.3211-2,
- déléguer à son président l'exercice de certaines de ses attributions.

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-22 du CGCT, une suspension de droit est proposée à 12 H.

Reprise de la séance à 12 h 20.

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du CGCT, le président propose à l'assemblée de décider à l'unanimité de renoncer au scrutin secret aux nominations et de procéder à toutes les représentations par vote à main levée. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

1/ Formation des commissions internes du Conseil départemental (rapport 8005) :

Le président propose de fixer à 9 les commissions spécialisées et d'en maintenir leur dénomination précédente, ainsi que de fixer à 6 le nombre d'élus les composant.

La proposition de composition de ces commissions est annexée au rapport n° 8005, adopté à l'unanimité.

Le président précise que les commissions se réunissent l'après-midi pour procéder à la désignation de leur président et vice-président(s).

2/ Désignation des représentants du Département au sein des organismes extérieurs (rapport 8006)

M. le président soumet à l'assemblée les désignations au sein des organismes extérieurs dans lesquels le Département est représenté, telles qu'elles sont détaillées dans l'annexe du rapport n° 8006.

Une modification est apportée à la proposition de représentation du Département au comité syndical du syndicat mixte du M.I.N. d'Agen/Boé, M. CHOLLET devenant titulaire en lieu et place de Mme SALLES qui prend sa place de suppléant.

Ainsi modifié, le rapport n°8006 est adopté à l'unanimité par la majorité départementale.

3 Election des représentants du Département au conseil d'administration du SDIS (rapport 8007)

A l'unanimité, sont élus au scrutin de liste à un tour à la proportionnelle à la plus forte moyenne, en application des articles L.1424-24 et suivants du CGCT, les 15 membres titulaires et 15 membres suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
- M. MASSET	- M. LACOMBE
- M. CALMETTE	- M. BARRAL
- Mme LAULAN	- M. HOCQUELET
- Mme SALLES	- M. DREUIL
- M. BORIE	- M. CASSANY
- Mme LAURENT	- Mme GONZATO-ROQUES
- M. BILIRIT	- Mme MAILLOU
- M. COSTES	- Mme TONIN
- M. GIRARDI	- Mme GARGOWITSCH
- M. DEZALOS	- Mme DHELIAS
- Mme BORDERIE	- Mme HAURE-TROCHON
- Mme JOFFROY	- Mme LAMY
- M. BOCQUET	- Mme LALAURIE
- M. MOGA	- M. CHOLLET
- Mme BETEILLE	- M CONSTANS

4/ Désignation des représentants du Département à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) (rapport 8008)

A l'unanimité, sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en application de l'article R.5211-43 du CGCT, les 4 conseillers départementaux suivants :

- M. BARRAL
- M. MASSET
- M. BILIRIT
- M. MOGA

Les candidats suivants de liste, en application de l'article R.5211-23 II, sont :

- Mme TONIN (1er suivant de liste)
- Mme BORDERIE (2ème suivant de liste)
- M. DELBREL (3ème suivant de liste)
- M. LEPERS (4ème suivant de liste)

5/ Election des représentants du Département à la commission départementale de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'apprentissage (rapport 8009)

Conformément aux dispositions du décret 93-423 (article 2), sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les deux conseillers départementaux suivants :

- M. BARRAL
- M. LACOMBE

6/ Délégation de compétences à la commission permanente en application des articles L.3211-2 du CGCT (rapport 9002)

Le rapport n° 9002 est adopté à l'unanimité.

7/ Délégation de pouvoirs au président en application des articles L.3211-2, L.3221-10-1, L.3221-11, L.3221-12 et L.3221-12-1 du CGCT (rapport 9003)

Le rapport n° 9003 est adopté à l'unanimité.

8/ Délégation du Conseil départemental au président en matière de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie (rapport 9004)

Le rapport n° 9004 est adopté à l'unanimité.

9/ Constitution de la commission d'appel d'offres, du jury de concours, de la commission de délégation de service public et de la commission de contrat de partenariat (rapport 9005)

A l'unanimité, sont désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste dans les conditions de l'article 22 du Code des marchés Publics, les conseillers départementaux suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme LAURENT	- M. MASSET
- M. BARRAL	- Mme LAMY
- Mme TONIN	- M. DEZALOS
- M. BOCQUET	- M. CONSTANS
- Mme BONFANTI-DOSSAT	- M. MOGA

9/ Constitution de la commission consultative des services publics locaux (rapport 9006)

A l'unanimité, sont désignés à la représentation proportionnelle dans les conditions de l'article L.1413-1 du CGCT, les conseillers départementaux suivants :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. le président du Conseil départemental	
- Mme LAULAN	- M. BORIE
- Mme LAMY	- Mme LAURENT
- Mme SALLES	- M. DREUIL
- Mme SUPPI	- Mme BETEILLE
- M. MOGA	- M. MERLY

ainsi que les 3 représentants d'association suivants :

- M. Bruno TARREAU, délégué général de la Fédération des Œuvres Laïques de Lot-et-Garonne (FOL 47) ou son représentant.
- Mme Marie-Christine LAVERGNE DE SERVAL, présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de Lot-et-Garonne (UDAF 47) ou son représentant.
- Mme Annie RICHE, présidente de la Fédération Départementale des Familles Rurales de Lot-et-Garonne ou son représentant.

La séance est levée à 12 h 40.

Fait à Agen, le 2 avril 2015

Le président de séance, Doyen d'âge,	Le secrétaire de séance,	Le président du Conseil Départemental
Pierre COSTES	Clémence BRANDOLIN-ROBERT	Pierre CAMANI

Annexe 1

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE
Direction des Affaires Générales et de la Logistique
Service Assemblée

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DE DROIT DU 2 AVRIL 2015

FEUILLE D'EMARGEMENT

CONSEILLER DEPARTEMENTAL	*SIGNATURE*
BARRAL Bernard	
BETEILLE Marie-Serge	
BILIRIT Jacques	
BOCQUET Christophe	
BONFANTI-DOSSAT Christine	
BORDERIE Sophie	
BORIE Daniel	
BRANDOLIN-ROBERT Clémence	
BRICARD Nathalie	=> absente => pouvoir JELBREL.
CALMETTE Marcel	
CAMANI Pierre	

Annexe 1

CASSANY Patrick	
CHOLLET Pierre	
CONSTANS Rémi	
COSTES Pierre	
DELBREL Christian	
DÉZALOS Christian	
DHELIAS Danièle	
DREUIL Jean	
DUCOS Laurence	
GARGOWITSCH Sophie	
GIRARDI Raymond	
GONZATO-ROQUES Christine	
HAURE-TROCHON Caroline	
HOCQUELET Joël	
JOFFROY Catherine	
KHERKHACH Baya	
LACOMBE Nicolas	

Annexe 1

LALAURIE Italina	
LAMY Laurence	
LAULAN Hélène	
LAURENT Françoise	
LEPERS Guillaume	
MAILLOU Emilie	
MASSET Michel	
MERLY Alain	
MOGA Jean-Pierre	
PAILLARÈS Marylène	
PUDAL Pierre-Jean	
SALLES Marie-France	
SUPPI Patricia	
TONIN Valérie	

Charte de l'élu local

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Source : Art. L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, introduit par l'article 2 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat : « *Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local* ».

Imprimé en juillet 2015

Dépôt légal – juillet 2015